

100 ans avec vous...
Auteurs en Appalaches
LA CAISSE POPULAIRE DE THETFORD
1984
Caisse Populaire de Thetford Mines
Fondée le 23 Août 1909
par Monsieur le Commandeur ALPHONSE DESJARDINS
DIX-NEUVIEME RAPPORT ANNUEL
OFFICIERS:
Desjardins
Lettre de M. Desjardins au curé J.-G. Goudreau
TWENTY FIVE CENTS
Dominion of Canada

Crédits et dépôt légal

Coordination
Mario Royer

Recherche et rédaction
Pierre Sévigny

Révision
Huguette Côté
Sylvie Paquet

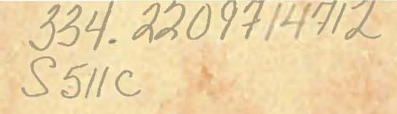
Graphisme et mise en page
Concept & design Stéphanie Donato

Photos
Courrier Frontenac
Société des archives historiques de la région de L'Amiante
Studio Jean-Charles Poulin
Archives Caisses Desjardins

375, rue Labbé
C. P. 819
Thetford Mines (Québec) G6G 5V3
Tél. : 418 338-3591 ou 1 888 333-3591
Téléc. : 418 334-1330

Imprimé à Thetford Mines
Mars 2009
Imprimé par l'Imprimerie Gingras & fils inc.

ISBN 978-2-9811093-0-9
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009





Caisse Desjardins de Thetford Mines
375, rue Labbé
C. P. 819
Thetford Mines (Québec) G6G 5V3
Tél. : 418 338-3591 ou 1 888 333-3591
Téléc. : 418 334-1330

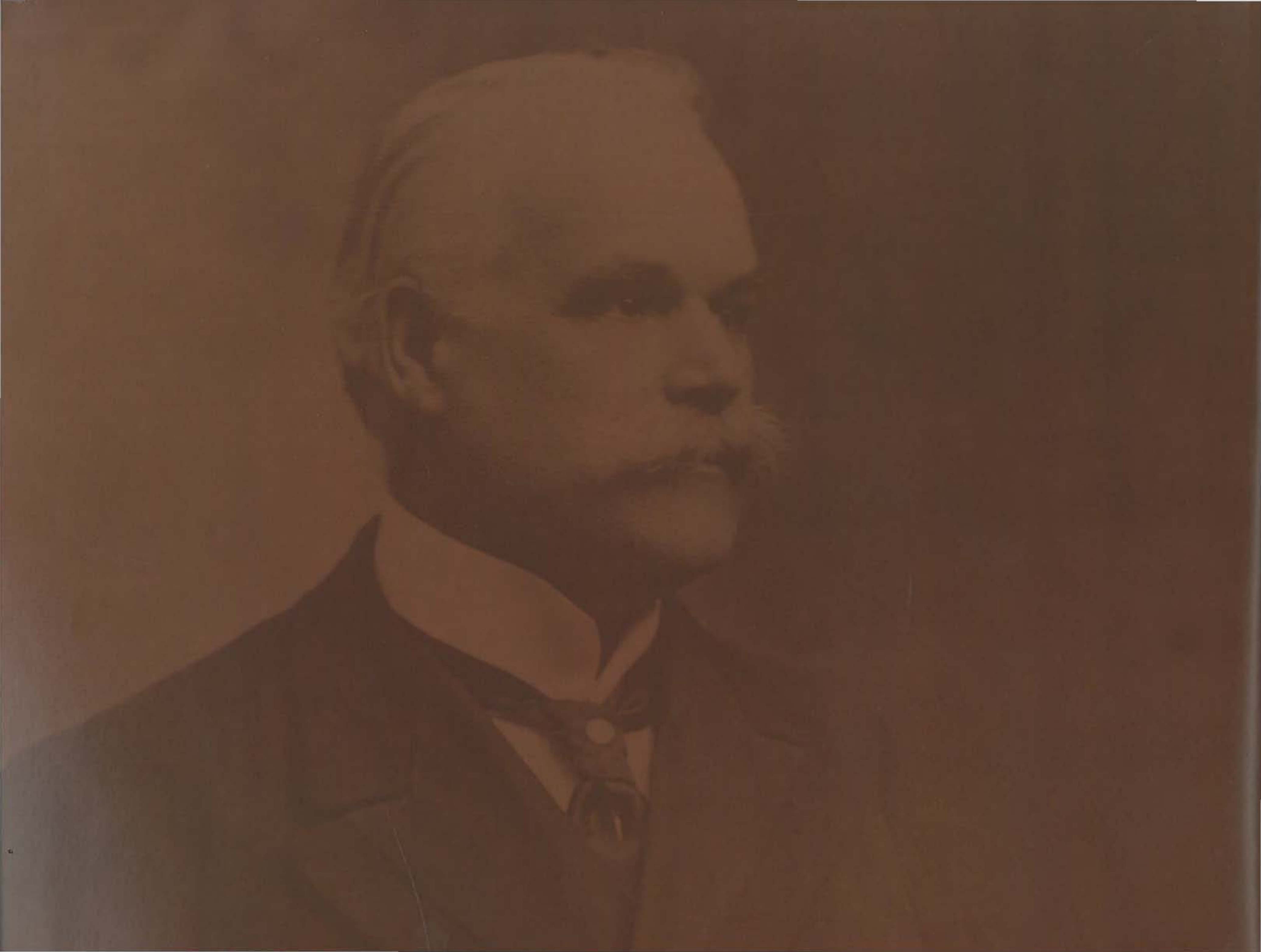


Table des matières



Un air de famille

La coopération a toujours été une façon de vivre chez la famille de J.-Albert Lemay et il n'est donc pas surprenant que le fils, Serge, soit aujourd'hui le président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Thetford Mines.

Préface

La célébration du centenaire d'une institution comme la Caisse Desjardins de Thetford Mines, au-delà de s'avérer un événement remarquable, témoigne également de la vitalité et du dynamisme de celle-ci.

Bien sûr, un tel anniversaire évoque aussi de nombreux souvenirs. C'est dans cette optique que le présent ouvrage veut tout d'abord rendre hommage aux pionniers et précurseurs qui ont donné naissance et ont fait grandir la Caisse Desjardins de Thetford Mines. Mais c'est aussi, dans un même temps, un héritage aux générations qui suivront et qui pourront mieux apprécier l'histoire de ce joyau légué par leurs prédécesseurs.

À travers les récits relatés et les témoignages recueillis, l'auteur et ex-journaliste Pierre Sévigny nous imprègne de l'atmosphère de chacune des époques ayant marqué la vie de notre coopérative.

À l'aube de son deuxième siècle d'existence, la Caisse Desjardins de Thetford Mines se révèle aujourd'hui un modèle de réussite. Ce succès, elle le doit à ses membres qui lui ont témoigné toute leur confiance, mais aussi à ses dirigeants et à son personnel qui n'ont jamais arrêté la roue du progrès.

À tous les acteurs qui ont pris part à cette belle aventure, je dis merci!

Bonne lecture,

Serge Lemay
Président





Le fait de raconter les 100 ans d'une institution comme la Caisse Desjardins de Thetford Mines représente non seulement un intéressant défi à relever, mais surtout une façon agréable de revivre les événements qui sont à l'origine de ce que nous sommes aujourd'hui.

Comme le disent si bien Guy Bélanger et Francis Leblond, les auteurs du Guide pour la mise en valeur de l'histoire des Caisses Desjardins intitulé *Investir dans le passé* : « Une bonne connaissance de l'histoire de chacune des Caisses ne peut que faciliter une juste perception du vaste cheminement qui a permis au projet initial d'Alphonse Desjardins de se développer en l'une des grandes institutions de notre collectivité. »

La recherche historique a nécessité de nombreuses heures de lecture de documents de toutes sortes, notamment les bilans annuels des trois coopératives d'épargne et de crédit de l'ancien territoire de la Ville de Thetford Mines qui forment aujourd'hui une seule et même entité ainsi que plusieurs procès-verbaux des réunions mensuelles des conseils d'administration des Caisses concernées. Notre travail a été facilité grâce à l'excellente recherche effectuée par M. Renald Turcotte qui a également rédigé le volume paru en 1984 sous le titre de *75 ans de présence sociale dans notre milieu.*

La précieuse collaboration des dirigeants et gestionnaires, actuels et anciens, des trois Caisses populaires regroupées est un autre facteur qui a rendu notre tâche agréable. Ils sont et ont été non seulement les témoins, mais aussi les acteurs de l'évolution de l'institution au cours des dernières décennies.

C'est pourquoi leurs témoignages sont fort précieux.

Ces acteurs au « sang vert » ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'une grande générosité. Ils sont, par ordre alphabétique : M. Jean-Marie Baril, Mme Sylvie Corriveau, M. André De Blois, M. Jean-Marie Gagné, M. Paul Gagné, M. Claude Gagnon, M. Yves Gilbert, M. André Gingras, M. Louis Jolicoeur, Mme Marguerite Jolicoeur, M. Serge Lemay, Mme Anne Lessard, Mme Louise Michaud, M. Michel Rouleau, M. Mario Royer.

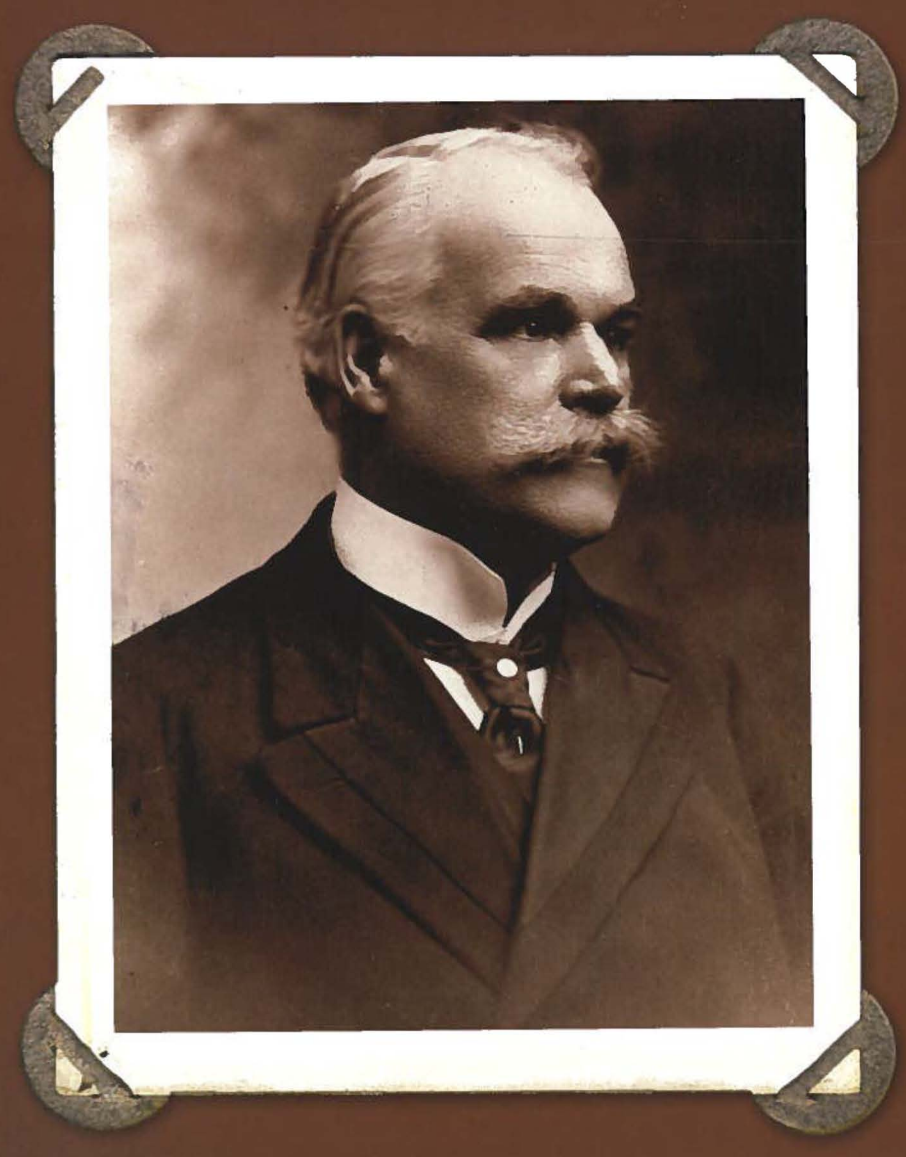
Aussi, nous avons privilégié le style journalistique dans cette nouvelle publication, de façon à faciliter leurs interventions dans le récit des événements.

Il ne faudrait pas oublier de remercier ceux et celles qui ont accepté de souligner l'importance de l'implication de la Caisse pour leur organisme respectif, soit le maire de la Ville de Thetford Mines, M. Luc Berthold, Mme Cynthia Gagnon-Ouellet de la Troupe de théâtre Les Cabotins,

M. Jean-Pierre Lessard du Club de hockey Isothermic, M. Raymond Setlakwe, président de la Campagne de financement pour la toiture de l'église St-Alphonse et M. Henri Therrien de la Fondation de l'hôpital de la région.

Tous les chapitres de cette nouvelle publication débutent par une citation du fondateur, M. Alphonse Desjardins. Elles ont toutes été extraites du volume intitulé *Réflexions d'Alphonse Desjardins*, édité en 1986 par la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Ces citations démontrent sans conteste la vision ô combien prophétique de M. Desjardins. Vision que ses successeurs ont poursuivie tout en favorisant de multiples changements et l'évolution depuis 1900.

Pierre Sévigny



Le fondateur

Le commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,
Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires Desjardins (1854-1920).

« Si je me suis attaché à répandre d'abord
la coopération d'épargne et de crédit,
c'est que l'expérience indiquait que
c'était par là qu'il fallait commencer
l'œuvre de l'organisation populaire. » [1]

[1] Mémoire à l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture du Canada, 6 novembre 1909

Introduction

Aujourd'hui, plus que jamais, la Caisse Desjardins de Thetford Mines est enracinée dans son milieu. Son engagement envers la communauté témoigne des valeurs fondamentales qui l'animent. Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités se trouve au cœur même de sa mission et de sa distinction coopérative.

Au-delà de cette publicité, force est de constater que la coopérative d'épargne et de crédit de Thetford Mines a franchi des pas de géant depuis 100 ans et qu'elle est devenue une nécessité, une institution incontournable pour toute la communauté locale, voire régionale.

Au début du XXe siècle, le succès et la rapide propagation des Caisses au Québec s'expliquent en grande partie par l'implication des membres du clergé qui reconnaissent le bien-fondé des objectifs défendus par le fondateur et propagateur des Caisses populaires au Canada, M. Alphonse Desjardins.

Il faut préciser que la mise en commun des petites épargnes, pour favoriser une prise de crédit à bon marché, est une forme de regroupement qui plaît aux ouvriers et journaliers. D'autant plus que le système coopératif permet alors aux sociétaires de participer directement à la vie de leur institution.

Fortement intéressé par les valeurs sociales du système coopératif, le curé de la paroisse St-Alphonse, M. Joseph-Georges Goudreau, invite donc M. Alphonse Desjardins à venir entretenir ses paroissiens du bien-fondé d'une Caisse populaire à Thetford Mines. Le commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand vient à Thetford Mines le dimanche 22 août 1909 pour expliquer aux citoyens l'importance d'épargner et ainsi de bénéficier d'un crédit pouvant répondre à leurs besoins, ce qui aura pour grand avantage de les protéger contre le terrible fléau de l'usure.

M. Desjardins est à ce point persuasif que 211 citoyens souscrivent 2560 $ en parts sociales et nomment leurs premiers dirigeants.

LA CAISSE POPULAIRE
DE LEVIS

Société coopérative régie par la Loi des Syndicats de Québec 1906.

SIÈGE SOCIAL : — A LEVIS
Province de Québec, Canada

Lévis, le 1er août 1909

Révd. M. Goudreau Ptre
Curé
Thetford Mines

Monsieur le Curé,

M. l'abbé Grandin, du Collège de Lévis, a été assez bon de me transmettre votre excellente invitation de me rendre à Thetford afin de participer à la fondation de la Caisse Populaire dont vous avez décidé de doter votre grande paroisse. Permettez-moi de vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve que vous ayez bien voulu m'associer à une telle fondation en m'offrant l'occasion de prendre part aux travaux de cette organisation. Rien ne pouvait m'être plus agréable, ayant le plus vif désir de voir se répandre ces organismes économiques destinés surtout aux classes laborieuses et à leur venir en aide de toutes manières.

Vous avez bien voulu également me laisser le choix du jour de ma visite. Croyant répondre d'avance à votre désir en rapprochant ce jour, je me mets à votre disposition pour le dimanche, 22 courant. Je vous arriverai samedi

soir, vers les 6 heures, par le train partant de Lévis à 3 hrs. moins quart. Nous causerons dans la veillée des détails de la fondation projetée, fixant le programme à suivre de la façon la plus commode pour tous et pour tout.

Vous pouvez donc compter absolument sur ma présence et mon entier concours, heureux de vous l'offrir gratuitement quant à mes services personnels. Faites-le savoir dès demain à vos paroissiens, si vous le jugez à propos, et je vous avoue qu'à mon sens ce serait préférable, afin qu'il y ait foule, si possible.

A samedi soir donc, le 21 courant.

Veuillez agréer mes hommages les plus respectueux et me croire votre très humble serviteur

Alphonse Desjardins.

LA CAISSE POPULAIRE DE LEVIS

Société coopérative régie par la Loi des Syndicats de Québec 1906.

SIÈGE SOCIAL : – A LEVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA.

Caisse Populaire Établie le 22 Août 1909

Révd. Mr. Goudreau Ptre

Curé de St Alph.

Thetford Mines

Comté de Mégantic

P.Q.



Lettre de M. Desjardins au curé Goudreau

Dans cette lettre datée du 14 août 1909 et adressée au curé de la paroisse St-Alphonse, M. Joseph-Georges Goudreau, M. Alphonse Desjardins se dit heureux d'être associé à la fondation d'une nouvelle Caisse populaire. Il précise qu'il participera à la réunion de fondation, le dimanche 22 août 1909.



La fondation de la Caisse populaire, en 1909, arrive au bon moment. La corporation municipale est connue sous le vocable de Thetford Mines depuis 1905 et vit un essor considérable, notamment grâce à la découverte du minerai d'amiante par M. Joseph Fecteau, en 1876. Cette prospérité oblige donc les citoyens à se doter de tous les services nécessaires pour mieux vivre en société.

La mise en place d'une Caisse populaire s'inscrit dans cette perspective.

Le tout premier conseil d'administration de la Caisse populaire de Thetford Mines est alors présidé par le curé Goudreau qui est appuyé par le maire Alphonse Blais, comme vice-président, ainsi que par M. Émile Vaillancourt, comme secrétaire-gérant. Les directeurs sont MM. Gédéon Blais, Joseph Gagné, Eugène Lamonde, l'abbé J.-Eugène-Théodule Proulx, Charles Vaillancourt et Joseph-Odilon Vallières.

La commission de crédit est composée de MM. Arcadius Blais, Joseph Legendre, Elzéar Payeur et Joseph Roberge. Pour sa part, le conseil de surveillance regroupe MM. Arthur Blais, J.-Alphonse Campeau et Roméo Lemieux.





C'est grâce à ces gens si, avec un actif sous gestion qui dépasse maintenant les 550 millions de dollars, la Caisse Desjardins de Thetford Mines continue à occuper une place de première importance dans la communauté locale, et ce, dans le respect de l'idéologie chèrement défendue par M. Alphonse Desjardins, tant au niveau de sa mission sociale que de sa responsabilité économique.

Son succès est le résultat du dévouement de femmes et d'hommes de la communauté qui, depuis 1909, consacrent temps et énergie à la réussite du projet mis de l'avant par M. Alphonse Desjardins, quelques années auparavant.

L'histoire de la Caisse Desjardins de Thetford Mines mérite d'être connue, tant au niveau de ses premiers pas que de son développement au cours des décennies et de son regroupement avec les deux autres coopératives d'épargne et de crédit de la Ville de Thetford Mines en 1998, ce qui lui donne une nouvelle erre d'aller.







Église et presbytère St-Alphonse

Le presbytère et l'église St-Alphonse de même que l'école, en partie occupée maintenant par le Centre Marie-Agnès-Desrosiers, figuraient parmi les principaux bâtiments de la Ville de Thetford Mines.

« Les petites vertus quotidiennes font plus pour élever les cœurs, ennoblir les volontés et grandir la force morale que les actions d'éclat sans lendemain : le vrai héros ne s'improvise pas, il est le fruit d'une lente, longue et obscure préparation. Il en est de même de l'épargne; elle s'exerce un peu tous les jours, et ses fruits sont merveilleux, car seule elle permet d'atteindre au but visé. » (2)

(2) Discours aux Franco-Américains, Lowell (Mass.), 8 juillet 1911

Moments importants

En plus du 22 août 1909, du 16 novembre 1944 et du 13 décembre 1955, qui marquent respectivement le début de la Caisse populaire de Thetford Mines, de la Caisse populaire St-Maurice de Thetford et de la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford Mines, le 1er novembre 1998 représente sans conteste un moment capital dans l'histoire de ces trois institutions car, à cette date, elles se sont regroupées en une seule entité maintenant connue sous le vocable de Caisse Desjardins de Thetford Mines.

Mais, avant d'en arriver à ce regroupement, les membres des trois Caisses ont vécu des événements marquants qui méritent d'être soulignés.

Au mois de septembre 1909, un mois après la fondation de la Caisse populaire de Thetford Mines, les enfants sont également invités à participer à l'épargne du sou avec la mise en place de la Caisse scolaire. Une résolution en ce sens a été adoptée le 22 août, sur proposition de M. Alphonse Blais appuyée par M. Joseph-Odilon Vallières : « Il est résolu que, conformément à l'article 45 des Statuts, il est créé un service spécial de l'épargne appelé « Épargne du Sou », ledit service devant, après entente préalable avec les autorités compétentes, fonctionner dans les écoles de la circonscription sociale de la Caisse Populaire de Thetford Mines [...] et que le



règlement d'administration pourvoyant au monde de recueillir cette épargne du sou ou à son remboursement aux ayants droit et à sa parfaite sécurité soit adopté. » Cette volonté manifeste du commandeur Desjardins d'éduquer les jeunes à l'importance de se créer de saines habitudes d'épargne se poursuit encore de nos jours.

Il faudra patienter jusqu'au début des années 1920 avant que la Caisse de Thetford Mines présente un actif de plus de 100 000 $. En 1929, cet actif atteint les 221 817 $.



Chambre des Communes

Ottawa, 11 mai 1914. 191

Révd. J. E. Proulx Ptre.
Thetford Mines.

Mon cher M. Proulx,

Je viens de recevoir votre note ainsi que les états de votre Caisse pour les mois de mars et avril. Je vous en remercie beaucoup et je n'ai que des félicitations à faire à M. Vallières. Ses états sont très bien faits et, enfin, nous nous rendons compte d'une façon complète des affaires de votre Caisse. Elle va très bien et certes, vous avez raison tous ensemble d'en être fiers. Ne manquez pas de dire à M. Vallières combien j'admire son travail intelligent et aussi de lui recommander de bien vouloir chaque mois m'adresser ses états en ajoutant au bas le nombre des déposants, des emprunteurs, des sociétaires, avec une note "pas de perte", si tel est le cas, répétant la même chose chaque mois. De la sorte, on suivra mieux l'accroissement de la clientèle et les progrès de la Caisse. Qu'il n'oublie pas non plus de remplir le blanc en tête avec le nom de votre ville et en ajoutant le mois de l'année sociale pour lequel les états sont faits, si c'est, par exemple, le quatrième ou le 5ème. mois de la 8ème année sociale. Tout cela, donne d'un coup d'oeil tous les renseignements désirables. C'est là de la perfection idéale, il est vrai, mais je crois que vous pourrez maintenant l'atteindre facilement.

Mille bonnes choses,

Bien à vous,

Alphonse Desjardins

Qu'est-ce donc a été fait à propos de l'assurance-garantie ? Vous vous rappelez que je vous ai transmis un blanc à ce sujet.

Lettre de M. Alphonse Desjardins au révérend Proulx

Dans cette lettre datée du 11 mai 1914 et adressée à M. J.-Eugène-Théodule Proulx, vicaire de la paroisse St-Alphonse de Thetford Mines et membre du conseil de surveillance de la Caisse populaire de Thetford Mines, M. Alphonse Desjardins ne cache pas sa satisfaction au regard du travail bien exécuté par le secrétaire-gérant de l'institution, M. Joseph-Odilon Vallières.

Durant les quatre derniers mois nous avons agrandi notre bureau. Ca été tout un travail d'éxécuter de grandes réparations avec un minimum d'ennui pour nos sociétaires. Pour votre indulgence durant cette période, nous vous remercions. Maintenant que le dernier clou a été planté, nous croyons que vous en aimerez les résultats.

Il y a plus d'espace partout; plus pour les clients, plus pour le personnel. L'espace maximum a été employé pour vous donner un service plus rapide, plus commode; en résumé, un service parfait. Vous trouverez les comptoirs deux fois plus grands, deux caisses, et un personnel courtois pour répondre à toutes vos demandes.

Pourquoi ne pas arrêter et jeter un coup d'oeil? votre visite sera appréciée.

HEURES DE BUREAU:

Tous les jours: de 9 h. 30 à 5 h.

Le samedi: de 9 h. 30 à midi

1909-1949

39e rapport annuel de

LA CAISSE POPULAIRE de THETFORD MINES

(Société régie par la loi des Syndicats Coopératifs de Québec)

Siège Social

232, rue Notre-Dame ***Thetford Mines***

Fondée par le Commandeur Alphonse Desjardins, à une assemblée tenue le 23 août 1909, sous la présidence de M. l'abbé J.-G. Goudreau, curé de St-Alphonse de Thetford.

ACTIF TOTAL:

$1,665,920.17

CAPITAL ET RÉSERVE:

$124,124.94

ÉPARGNE:

$1,520,904.84

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE

15 JANVIER 1950

à 2 heures de l'après-midi

en la salle de l'Hôtel de Ville

DIGNITAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Dr Eugène Lacerte, président

J.-D. Faucher, vice-président

Daniel Roy, secrétaire-gérant

Maurice Beaudet — **Henri Campeau**

Albert Belleau — **Arthur Dumas**

Jos. Couture — **Georges Dionne**

COMMISSION DE CRÉDIT:

J.-H. Marcoux, président

W.-J. Blais — **Arthur Rousseau**

G. Pelchat

CONSEIL DE SURVEILLANCE:

J.-Emile Boivin

J.-Eugène Laplante — **M.-L. Parent**

Rapport annuel de 1949

Le 39e rapport annuel de la Caisse populaire de Thetford Mines démontre sans équivoque l'importance de l'institution dans la communauté.

Le 31 octobre 1920, le mouvement coopératif a la douleur de perdre son fondateur. Le commandeur Alphonse Desjardins décède à cinq jours de son 66e anniversaire de naissance. À cette date, le Québec compte déjà 102 coopératives d'épargne et de crédit. Et dire que la toute première Caisse populaire a été fondée seulement 20 ans plus tôt à Lévis, soit le 6 décembre 1900!

Crise économique

En 1934, l'actif régresse de 90 000 $ et en 1938, il se situe à 130 753 $. Cette diminution sensible s'explique par la crise économique qui touche durement la population. Bien sûr, la Caisse n'y échappe pas et elle se retrouve avec un manque de liquidité à la fin de l'année 1931. Toutes les mesures exceptionnelles sont prises afin de préserver le patrimoine financier des sociétaires.

La Caisse vit des moments difficiles jusqu'au début des années 1940. Et, en 1943, l'actif atteint un montant jamais égalé, soit 285 045 $. Les locaux de la Caisse ont maintenant pignon sur rue au 220, rue Notre-Dame.

Deuxième Guerre mondiale

La Deuxième Guerre mondiale, qui sévit sur le continent européen, favorise l'essor économique de l'Amérique du Nord, voire de la région de Thetford. La période des hostilités n'empêche pas les citoyens de la paroisse St-Maurice de fonder leur Caisse le 16 novembre 1944 alors que 61 membres souscrivent 389 parts à 5 $ l'unité.









Présence importante du clergé

Le clergé a joué un rôle primordial dans le succès et la rapide propagation des Caisses au Québec. Le curé de la paroisse St-Alphonse, M. Joseph-Gédéon Goudreau, en est un exemple éloquent. Soit dit en passant, l'église St-Alphonse a célébré son centenaire en 2008. Encore de nos jours, elle est considérée à juste titre comme un joyau patrimonial.



La même année, la prospérité de la Caisse populaire de Thetford Mines incite ses dirigeants à engager la toute première employée, Mlle Suzanne Genest, à raison de 50 $ par mois. En 1945, l'actif progresse rapidement et atteint presque les 800 000 $ et la Caisse populaire de Thetford Mines engage une deuxième employée, Mlle Juliette Jolicoeur.

En 1946, pour la première fois de son histoire, la Caisse populaire de Thetford Mines présente un actif supérieur à 1 million de dollars. Sa prospérité ne fait plus aucun doute tout comme son utilité dans la communauté alors qu'elle a versé en intérêts à ses membres la somme de 145 575 $ depuis sa fondation. En outre, dans son 36e rapport annuel, la direction de la Caisse précise que sans son aide, le nombre des propriétaires de la Ville de Thetford Mines serait encore 50 % plus faible.

En 1950, pour son 40e rapport annuel, la Caisse populaire de Thetford Mines présente un actif de 2,1 millions de dollars. Celui de la Caisse St-Maurice se situe à 81 153 $.



Statuts de la Caisse

Le lendemain de la fondation de la Caisse populaire de Thetford Mines, soit le 23 août 1909, les membres tenaient leur première assemblée générale pour adopter les statuts de la nouvelle coopérative d'épargne et de crédit.

STATUTS
DE LA
CAISSE POPULAIRE
DE
Thetford Mines

[illegible]

1ère Assemblée Général 23 Août 1909

Résolutions à être votées par l'assemblée générale des Sociétaires

Proposé par Rév. M. J. G. Goudreau Ptre curé
Appuyé par Mr J. Bte Couture échevin.
Et résolu que les statuts qui viennent d'être lus soient adoptés.
Adopté!

Proposé par Rév. M. J. [illegible]
Appuyé par Rév. J. E. T. Proulx
Et résolu que les Messieurs dont les noms suivent soient nommés membres du Conseil d'Administration, de la Commission de crédit et de la Commission de surveillance comme suit: —

Conseil d'administration: Rév. J. G. Goudreau Ptre curé, Alphonse Blais maire, Emile Vaillancourt, Rév. J. E. T. Proulx, Joseph Gagné, Joseph Vallières, Charles Vaillancourt, Eugène Lamonde, Gédéon Blais.

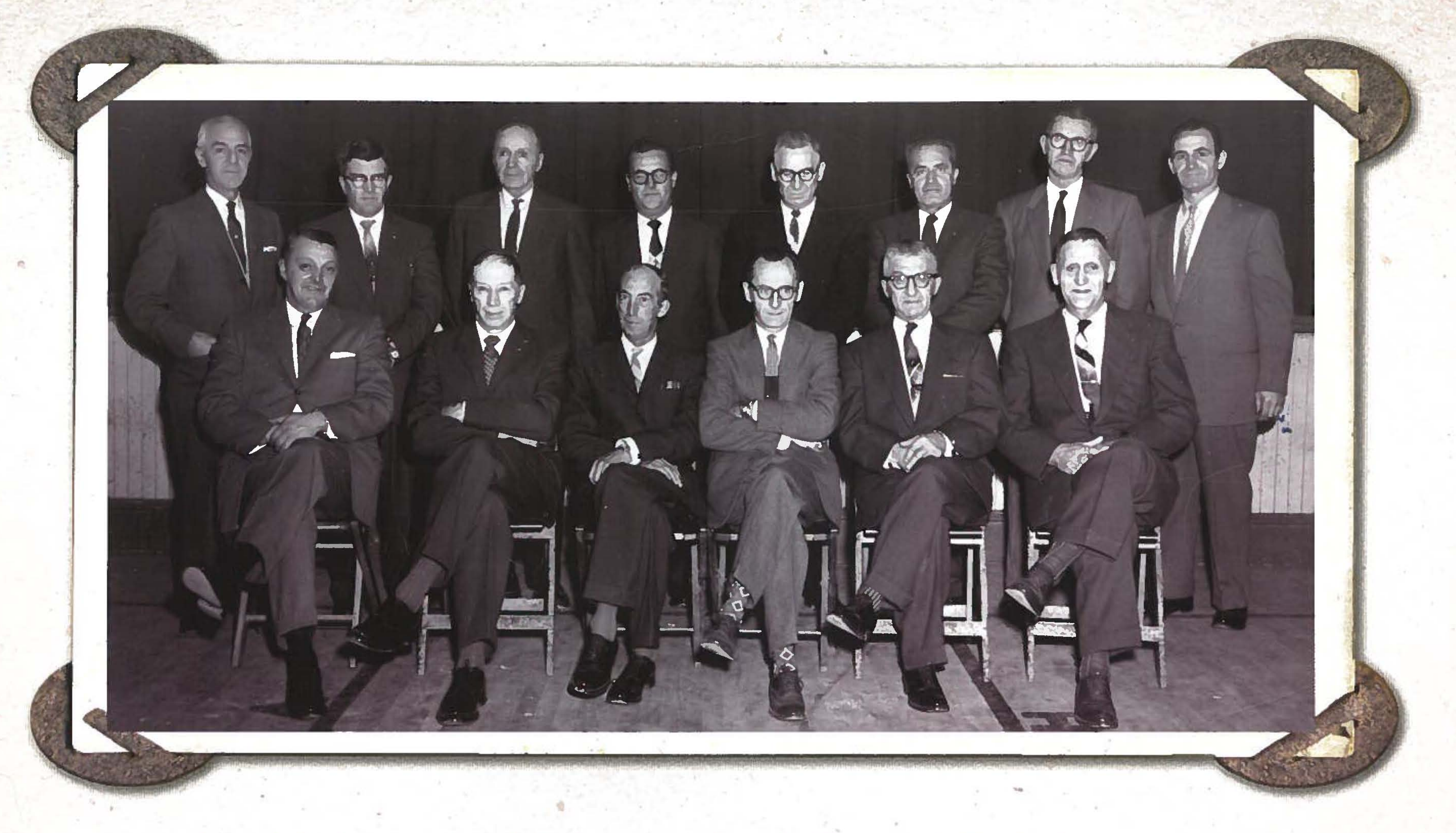
Commission de Crédit: Joseph Legendre, Elzéar Payeur, Joseph Roberge marchand, Arcadius Blais.

Commission de Surveillance: J. A. Campeau, Roméo Lemieux, Arthur Blais.

Conseil d'administration de la Caisse populaire de Thetford Mines de 1943

Premier laïc à occuper la présidence du conseil d'administration de la Caisse populaire de Thetford Mines, en 1936, le Dr Eugène Lacerte revendique encore l'honneur d'être celui qui a occupé ce poste durant la plus longue période, soit 22 ans. En 1943, le conseil d'administration était composé de MM. Adélard Turcotte, Fortunat Dionne, Arthur Dumas, Albert Belleau, P.-Alyre Roberge, Eugène Lacerte, Daniel Roy, J.-Alphonse Campeau, Aristide Roy, Jos Couture.





Conseil d'administration de la Caisse populaire St-Maurice de Thetford

Premier président du conseil d'administration de la Caisse populaire St-Maurice, M. Roméo Turcotte (3e assis, de gauche à droite) a occupé cette fonction durant 25 ans, soit de 1944 à 1969. Au cours de ses nombreux mandats, il a notamment siégé avec (assis) MM Émilien Corriveau, Joseph St-Laurent, Gaston Morin, Théodore Lemieux et Albéric Tanguay ainsi que (debout) Albert Carrier, Oliva Charest, Elphège Prévost, Réal Lessard, Joseph Marchand, Émile Paré, Wilfrid McCaffrey et William Routhier.



Maintenant trois Caisses

Cinq ans plus tard, la Caisse de Thetford Mines double son actif qui atteint alors 4,1 millions de dollars en comparaison de 215 000 $ pour la Caisse St-Maurice. Et le 13 décembre 1955, une troisième coopérative d'épargne et de crédit voit le jour à Thetford Mines dans la paroisse Notre-Dame. L'assemblée de fondation est sur l'initiative du curé Alphonse Martineau et les citoyens présents souscrivent 91 parts sociales.

La Caisse populaire Notre-Dame ouvre son premier local le 2 janvier 1956. Deux employés sont embauchés, M. et Mme Martial Émond, au salaire « astronomique » de 1 $ par année, loyer inclus!

Le 50e anniversaire de la Caisse populaire de Thetford Mines est souligné dignement, notamment par l'érection d'une nouvelle bâtisse au 81, rue Notre-Dame. Les locaux sont occupés à partir de 1960. Depuis sa fondation, la Caisse a prêté à ses sociétaires 13,3 millions de dollars, a payé en intérêts un peu plus de 1 million de dollars et a versé en bonis (ristournes) près de 100 000 $.

En 1966, la Caisse Notre-Dame devient propriétaire d'un local pour la première fois, soit le Garage Beaudoin sur la rue Labbé. Et, selon son directeur général de l'époque, M. Jean-Marie Gagné, c'est à ce moment que la coopérative a pris véritablement son envol.







Fondation de la Caisse Notre-Dame

À l'initiative du curé Alphonse Martineau, la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford Mines voit le jour le 13 décembre 1955. Ses premiers dirigeants sont :

1re rangée : Martial Émond, Lionel Marceau, Georges-Édouard Morin, Joseph Turmel.

2e rangée : Gustave Dionne, Rivard Marcoux, Jean-Marc Roberge, J.-A. Béliveau, Roger Piché, Rolland Genest.

3e rangée : Lorenzo St-Pierre, David Bissonnette, J.-Lauréat Faucher, Achille Lacroix, Laval Turcotte.

En 1967, les Caisses Notre-Dame et St-Maurice amendent leur règlement respectif pour étendre leur territoire au-delà des limites paroissiales.

La progression de la Caisse Notre-Dame est fulgurante alors qu'elle atteint son premier million de dollars d'actif en 1968, seulement treize années après sa fondation.

Le premier million de dollars d'actif de la Caisse St-Maurice ne viendra qu'en 1970, 26 ans après ses débuts. Et pour cette même année, l'actif de la Caisse de Thetford Mines est de 12,5 millions de dollars au regard de 2,7 millions de dollars à la Caisse Notre-Dame.

Au début des années 1970, l'implantation d'un système informatique a non seulement favorisé un meilleur service à la clientèle, mais également une forte hausse de l'actif.

Le directeur général de la Caisse Notre-Dame, M. Jean-Marie Gagné, confirme cette remontée en disant que « ce fut un moment très important pour le développement de la Caisse ». Ainsi, en 1973, l'actif combiné des trois Caisses se chiffre à 32 millions de dollars, soit le double de celui de 1970. M. Gagné précise toutefois que les premiers mois d'utilisation du nouveau système informatique ont été difficiles. « Le système n'était pas à point, mais avec beaucoup de patience, il est devenu le meilleur de toutes les institutions financières et il a été très avant-gardiste dans l'histoire du système financier. »





Le début de la nouvelle décennie marque également le début d'une nouvelle approche des dirigeants des Caisses quant à la sollicitation à faire auprès des futurs membres. Pour la première fois, ils acceptent de faire connaître les services de leurs institutions par le biais des médias d'information. « Auparavant, ce n'était pas à la mode. Mais par la suite, nous avons réalisé rapidement que c'était bénéfique pour la Caisse », mentionne M. Jean-Marie Gagné.

En 1971, l'essor des Caisses se poursuit toujours, obligeant les dirigeants à investir dans le projet d'agrandissement du 81, rue Notre-Dame pour Thetford Mines et le projet de construction d'un nouvel édifice pour Notre-Dame, au 375, rue Labbé. La Caisse Notre-Dame profite de sa nouvelle bâtisse pour installer deux guichets-piétons, une nouveauté dans la région. En outre, elle acquiert l'actif de la Caisse populaire Saint-Jean-de-Brébeuf, la première fusion dans l'histoire de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de la région de Québec.

L'intercoopération en évidence

En 1972, les quinze Caisses populaires de la région de L'Amiante forment le Mini-comité, sur l'initiative de MM. Jean-Marie Gagné et Jacques Lessard, respectivement directeurs des Caisses populaires Notre-Dame et Thetford Mines. Ce regroupement a pour but de favoriser l'uniformisation des taux d'intérêt, des frais de service et des règles administratives. Il vise aussi à centraliser la publicité des Caisses de la région et à protéger l'image régionale du Mouvement Desjardins. Ce qui représente une force du fait que les Caisses de la région évitent ainsi de se faire concurrence.







Agrandissement de la Caisse populaire St-Maurice en 1984

Installée depuis 1973 aux Galeries de Thetford, la Caisse populaire St-Maurice agrandit ses locaux en 1984. Assistent à la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux le président du conseil d'administration de la Caisse, M. Jean-Marie Baril, le curé de la paroisse St-Maurice, M. Joseph Bélanger, le directeur général de la Caisse Notre-Dame, M. Jean-Marie Gagné, le maire de la Ville de Thetford Mines, M. Marc Bergeron, le président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec, M. Jean-Marie Ouellet, et le directeur général de la Caisse St-Maurice, M. François Gosselin.

Ce Mini-comité est sous la responsabilité des directeurs généraux et des présidents de toutes les Caisses concernées. En 1972, ce regroupement constitue une première dans l'histoire de Desjardins.

À ses débuts, le Mini-comité prend la relève des Caisses Notre-Dame et Thetford Mines en commanditant un tournoi de balle sur les terrains de la Loge des Élans, le Tournoi des Caisses pop, qui est devenu par la suite un événement à la fois culturel, social et sportif sous le vocable de Fêtes de L'Amiante.

En 1973, la Caisse St-Maurice se relocalise aux Galeries de Thetford et occupe, pour la toute première fois de son histoire, des locaux qui ne sont pas situés dans une maison privée. Ce déménagement s'explique par le fait que la paroisse St-Maurice a vécu un grand déménagement alors que la plupart des maisons ont été relocalisées dans un autre secteur de la Ville de Thetford Mines. Et, pour M. Michel Rouleau, directeur général de septembre 1976 à mars 1984, « cette décision stratégique a permis à la Caisse St-Maurice de connaître un essor fantastique ».

Cette même année, la Caisse de Thetford Mines présente un actif de 21,5 millions de dollars, ce qui en fait la première Caisse en importance sur le territoire de l'Union régionale de Québec. Les temps changent, car dans une lettre datée du 7 septembre 1914 adressée au secrétaire-gérant, M. Joseph-Odilon Vallières, M. Alphonse Desjardins écrit : « J'ai bien hâte que vous ayez atteint et dépassé les 40 000 $, car il y a des petites paroisses qui ont atteint un actif de 50 000 $ et plus. Il n'est donc pas exagéré d'espérer un actif de 40 000 $ pour Thetford Mines! »







Centre Inter-Caisses

Le 1er novembre 1974, le Centre Inter-Caisses ouvre ses portes dans la paroisse St-Noël. Il s'agit du premier centre dans l'histoire de Desjardins, opéré par trois Caisses. L'entente a été signée par le président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec, M. Jean-Marie Ouellet, le directeur général de la Caisse populaire de Thetford Mines, M. Jacques Lessard, le directeur général de la Fédération, M. Raymond Blais. À l'arrière, le directeur général de la Caisse populaire Notre-Dame, M. Jean-Marie Gagné, et le directeur général de la Caisse St-Maurice, M. Jacques Roy.

Le 1er novembre 1974, les dirigeants des trois Caisses s'entendent sur la mise en place d'un Centre Inter-Caisses dans la paroisse St-Noël. Trois caissières sont engagées pour offrir des services de convenance. Encore une fois la région innove, car il s'agit du premier centre du genre opéré par trois Caisses, dans l'histoire de Desjardins. Ce qui constitue une autre manifestation tangible de l'intercoopération.

Par ailleurs, les dirigeants des Caisses Notre-Dame et Thetford Mines font preuve à nouveau d'un bel esprit d'intercoopération en acceptant de défrayer, de 1974 à 1978, les coûts d'utilisation du système informatique de la Caisse St-Maurice, ce qui permet à cette institution de suivre l'évolution technique indispensable à son développement et, surtout, d'assurer la poursuite de son existence. Cette aide représente un engagement financier d'environ 100 000 $. Il faut préciser qu'après 1973, la Caisse St-Maurice a vécu une « période plutôt noire », comme l'a déclaré quelques années plus tard la présidente de la coopérative, Mme Blanche Dostie.

« Sans esprit de clocher et pour avoir fait carrière durant 37 ans chez Desjardins, jamais une autre région n'a démontré autant d'intercoopération entre les Caisses d'une même ville, soit par ses actions ou par ses implications », lance fièrement l'ancien directeur général de la Caisse St-Maurice, M. Michel Rouleau.

L'année 1974 marque aussi l'arrivée de M. Serge Lemay à la commission de crédit de la Caisse de Thetford Mines. Or, après plus de 35 ans de présence, M. Lemay est toujours actif au sein de l'institution puisque c'est lui qui préside actuellement le conseil d'administration de la Caisse. Sa







fibre coopérative provient sûrement de son père, M. J.-Albert Lemay, qui a été secrétaire-gérant de la Caisse St-Maurice entre 1945 et 1947.

En 1975, la région est touchée par un long conflit d'un peu plus de sept mois alors que tous les mineurs dressent des lignes de piquetage devant les installations minières. Les dirigeants des trois Caisses populaires de la Ville de Thetford Mines décident alors de souscrire un montant de plus de 600 $ par semaine au Comité central d'appui aux grévistes. Elles versent un total supérieur à 15 000 $.

Membre du conseil d'administration de la Caisse de Thetford Mines de 1974 à 1989, dont onze ans à titre de président, M. André De Blois précise qu'en plus de souscrire au comité d'entraide des grévistes, l'institution a fait preuve d'une très

Lemay, père et fils

Dans la famille Lemay, la fibre coopérative se transmet de père en fils. En effet, J.-Albert Lemay a été le deuxième secrétaire-gérant de la Caisse St-Maurice de 1945 à 1947 alors que son fils, Serge, est actif au sein de l'institution depuis 1974. C'est lui qui préside actuellement le conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Thetford Mines.

grande souplesse lors du long conflit afin d'éviter de pénaliser les membres qui éprouvaient alors de sérieuses difficultés à rembourser mensuellement leurs prêts. « Je suis fier de dire que nous n'avons repris aucune maison durant cette période. Nous nous sommes entendus avec tous les emprunteurs. »

Entre-temps, la Caisse St-Maurice accuse un déficit d'exploitation de 52 800 $. L'année suivante, M. Michel Rouleau devient le huitième gérant de l'institution et s'affaire à redresser ses finances, mal en point. Il a su relever ce défi avec brio, car le déficit d'exploitation est disparu rapidement et l'actif de la Caisse s'est accru de 4 à 17,5 millions de dollars en huit ans. « Cette croissance extraordinaire s'explique en grande partie par l'adhésion de nouveaux membres, due à l'affluence au centre d'achats et au marché de l'ensemble de la Ville de Thetford Mines », précise M. Rouleau.

En 1978, la prospérité des Caisses Notre-Dame et Thetford Mines ne se dément pas avec une impressionnante augmentation de l'actif de l'ordre de 5 millions de dollars chacune, pour atteindre respectivement 24,2 et 39,3 millions de dollars.



Formule coopérative à la mode

En 1980, l'actif combiné des trois Caisses atteint les 86,3 millions de dollars. Et, selon une étude commandée par la Jeune Chambre de L'Amiante intitulée *Profil du mouvement coopératif de la région de L'Amiante*, le territoire regroupe alors 35 institutions (dont 18 Caisses) ayant 73 000 membres et un actif total de 185 millions de dollars. Ce qui démontre sans conteste l'importance du mouvement coopératif dans la région. Au mois de novembre, un colloque fait aussi nettement ressortir que la formule coopérative est encore à la mode dans la région.

Malgré des temps très durs au point de vue économique, malgré des mauvaises créances de l'ordre de 300 000 $, la Caisse de Thetford Mines présente, en 1982, une augmentation de l'actif de 3,3 millions de dollars et un trop-perçu de 117 500 $. La Caisse Notre-Dame termine l'année avec un déficit d'opération de 5064 $, mais augmente son actif de 3,3 millions de dollars.

La région de L'Amiante souffre de la crise économique qui sévit au Québec, comme dans le reste du pays. Bilan : fermeture d'une quinzaine d'entreprises, suspension des activités minières durant plusieurs semaines, taux de chômage variant entre 15 et 20 %. Le taux d'inflation voisine les 10 % alors que les taux d'intérêt sur les hypothèques dépassent les 20 %. Les dirigeants de l'ensemble des Caisses populaires du Québec décident alors de consentir des rabais de taux afin de venir en aide aux emprunteurs.





En 1983, la Caisse de Thetford Mines doit affecter une somme de près de 500 000 $ en provision pour mauvaises créances. Immédiatement, des mesures sont prises pour corriger la situation.

Et, au cours de cette même année, plusieurs corporations publiques transfèrent leur compte d'affaires dans les Caisses populaires. « Nous avons constaté que tous les comptes institutionnels étaient détenus par des banques, malgré la forte contribution des Caisses dans le milieu et auprès de divers organismes. Nous nous sommes donc donné une stratégie d'attaque et avons réparti nos cibles », mentionne M. Michel Rouleau. Ainsi, la Commission scolaire régionale de L'Amiante, la Ville de Thetford Mines et le Centre hospitalier de la région de L'Amiante font dorénavant affaire avec la Caisse de Thetford Mines. Pour sa part, la Caisse Notre-Dame obtient le compte d'affaires de la Commission scolaire de Thetford Mines alors que la Caisse St-Maurice hérite du compte du Cégep de Thetford Mines.

Le 1er octobre 1984 marque l'ouverture du premier guichet automatique à Thetford Mines, plus précisément aux Galeries de Thetford, sous la responsabilité de la Caisse populaire St-Maurice. La même année, la Caisse de Thetford Mines souligne ses 75 ans d'existence.

En 1985, la Caisse de Thetford Mines réussit à diminuer considérablement ses créances douteuses, passant de 422 000 $ à 107 000 $. Sa liquidité est trop élevée, ce qui a pour conséquence d'affecter sa rentabilité. Pour faire face à cette situation, la direction s'emploie à développer les prêts commerciaux, marché qui ne constitue alors qu'une minime partie des placements de la Caisse.





Promotion du développement industriel

Les trois Caisses de Thetford Mines effectuent une première mise de fonds d'environ 300 000 $ à la Corporation Desjardins de la région de L'Amiante qui a pour mission de promouvoir le développement industriel et manufacturier et d'inciter les gens du milieu à la prise en mains de l'activité économique. Son capital de risque vise la création et la préservation des emplois. Mis en place le 13 janvier 1986 à l'initiative de toutes les Caisses de la région, cet organisme est présidé par M. Jacques Lessard, directeur de la Caisse de Thetford Mines, alors que la direction générale est assumée par M. Réginald Lafrance.

L'ex-président de la Caisse de Thetford Mines, M. André De Blois, précise que l'implication de l'institution à la nouvelle corporation a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par l'ensemble des dirigeants. « Il faut se rappeler qu'à cette époque, le secteur minier avait commencé à subir les contrecoups de la mauvaise publicité sur l'amiante et que les pertes d'emploi affectaient dangereusement l'économie de la région. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à nous impliquer activement afin de faciliter la relance du développement économique régional. »

En 1987, pour la toute première fois dans l'histoire des trois Caisses, une femme accède à la présidence d'un conseil d'administration, soit Mme Blanche Dostie à St-Maurice.



La Caisse de Thetford Mines remporte le Mercure de l'action communautaire PME (petite et moyenne entreprise) dans le cadre du Concours des Mercuriades, organisé par la Chambre de commerce du Québec. Elle devient la première Caisse du Québec à mériter un mercure à ce prestigieux concours. « C'est une belle marque de reconnaissance provenant d'un organisme provincial. Ça vient démontrer d'une façon non équivoque toute l'importance accordée par la Caisse quant à son implication sociale et communautaire », mentionne M. André De Blois. Il n'est donc pas surpris quand son directeur général, M. Jacques Lessard, est nommé personnalité de l'année par la Chambre de commerce de L'Amiante, afin de souligner son implication sociale soutenue et son grand sens d'appartenance à la communauté, depuis sa nomination comme directeur en 1969.

D'autre part, l'agrandissement des locaux de la Caisse de Thetford Mines est rendu nécessaire en raison du développement des prêts, surtout du secteur commercial qui a connu un essor hors de l'ordinaire, et du fait que l'institution fera la vente d'assurances générales.

Au mois de juin 1988, M. Jacques Lessard quitte la Caisse de Thetford Mines après plus de 37 années de loyaux services dont 19 ans à titre de directeur. M. Lessard est remplacé par M. Claude Gagnon. « Je garde un excellent souvenir de M. Lessard, ce grand coopérateur, ce grand visionnaire. Et sa grande complicité avec M. Jean-Marie Gagné a été bénéfique pour l'ensemble des Caisses de la région. Nous leur devons la création du Mini-comité des Caisses populaires dans la région. Ils ont siégé tous les deux au sein de la Fédération des Caisses Desjardins de la région de Québec et leur influence a permis de faire évoluer la mentalité des dirigeants de cette imposante structure





administrative », déclare M. De Blois qui souligne encore l'importante implication de M. Lessard sur le plan social.

Dans les faits, M. Lessard est membre du conseil d'administration de la Fédération de Québec jusqu'à sa retraite. Quant à M. Gagné, il fait partie du conseil de surveillance de la même Fédération au début des années 1980 et succède à M. Lessard au conseil d'administration de 1989 à 1997. M. Michel Rouleau, ancien directeur général de la Caisse St-Maurice, accède au conseil d'administration en 1993 avant d'être élu président de la Fédération de Québec en mai 1997.

En 1989, la Caisse de Thetford Mines fête ses 80 ans d'existence et ses dirigeants reprennent l'étude du projet de réaménagement ou d'agrandissement de son édifice. Avec le personnel, ils participent à une démarche de planification visant à préparer un plan d'action pour faire de la Caisse une institution dynamique au service de ses membres. Et M. J.-Arthur Rousseau quitte la commission de crédit où il a siégé durant rien de moins que 44 ans.

L'actif combiné des trois Caisses est alors de 177,3 millions de dollars.

L'année 1989 est également la période de mise en vigueur de la nouvelle Loi sur les Caisses d'épargne et de crédit stipulant que le capital social de la Caisse est maintenant composé de parts de qualification et de parts permanentes. En 2007, les parts émises et payées à la Caisse de Thetford Mines dépassent les 5,6 millions de dollars, soit 5,4 millions de dollars en parts permanentes ayant



une valeur nominale de 10 $, 93 580 $ en parts de qualification d'une valeur nominale de 5 $ ainsi que 63 318 $ en parts de ristourne dont la valeur nominale est de 1 $.

Lors de son assemblée générale annuelle en 1990, la Caisse de Thetford Mines modifie son règlement de régie interne pour agrandir son territoire. Depuis 1909, il comprend les paroisses St-Alphonse et St-Maurice alors que maintenant, il se moule à celui du comté provincial de Frontenac. La Caisse affiche une progression exceptionnelle avec un actif accru de 10 millions de dollars qui s'explique par une augmentation du portefeuille de prêts d'environ 7 millions de dollars dont un peu moins de 5 milions de dollars aux entreprises, sans oublier un trop-perçu de 625 477 $ et une augmentation des épargnes de près de 9 millions de dollars. Le président, M. Michel Labbé, attribue ce succès à la démarche de planification mise en place au cours des dernières années. Il précise que la Caisse veut maintenant mettre un accent sur la formation des employés afin d'être prête à affronter les défis des années 1990. Elle se porte acquéreur de l'édifice Béliveau et ne renouvelle pas le bail de location de l'ancien Continental. Elle adopte aussi une politique environnementale, particulièrement dans le secteur de la récupération, tout en instaurant une campagne d'achat chez nous pour essayer de stimuler l'économie régionale.

L'essor de la Caisse Notre-Dame se vérifie également avec un actif de 76,4 millions de dollars, un trop-perçu de 964 000 $.

Installée depuis 1973 aux Galeries de Thetford, la Caisse St-Maurice doit agrandir son espace afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.





L'année 1990 marque aussi la création d'une Caisse étudiante à l'École secondaire Albert-Carrier. Plusieurs élèves de niveau primaire continuent également à bénéficier de la Caisse scolaire, mise en place depuis septembre 1909.

Début difficile de la nouvelle décennie

Malgré un succès financier en 1990, la nouvelle décennie s'annonce difficile, notamment en raison de la mauvaise conclusion d'un dossier relié au domaine hôtelier. Les Caisses populaires de la région ont procédé à la reprise de possession et à la revente de trois hôtels, soit Le Baron Sherbrooke, Le Baron Trois-Rivières et Le Président Sherbrooke. Malheureusement, considérant la faiblesse de l'industrie hôtelière, le groupe a dû absorber des pertes globales dépassant 1,6 million de dollars. La quote-part de la Caisse de Thetford Mines se situant à 30 %, elle a assumé une perte d'environ 500 000 $.

Pour 1991, la Caisse de Thetford présente donc un déficit d'exploitation de 450 000 $ attribuable à la baisse des taux d'intérêt et aux pertes pour mauvaises créances, particulièrement le dossier hôtelier. La Caisse St-Maurice déplore aussi un déficit de 226 305 $ dont une perte de 133 000 $ relative à ce même dossier.

Mais fort heureusement, la vitalité des trois Caisses n'est pas remise en cause du fait que leurs difficultés sont reliées à des événements très spéciaux. Ainsi, l'actif de la Caisse de Thetford Mines augmente de 10,3 millions de dollars. Cette hausse de 11,9 % est supérieure à celle de l'ensemble des





Caisses de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec. Elle s'explique principalement par une hausse de son portefeuille de prêts de presque 22 % et par une augmentation de l'épargne de près de 10 millions de dollars. La Caisse Notre-Dame n'est pas en reste avec un bond prodigieux de l'actif de 15,6 millions de dollars et une augmentation de l'épargne de 15,3 millions de dollars. Quant à la Caisse St-Maurice, son actif est supérieur de 4 millions de dollars.

Le dossier hôtelier continue d'affecter le rendement des Caisses de Thetford Mines en 1992 alors qu'elles présentent toutes les trois un déficit d'exploitation, soit 1,3 million de dollars pour Thetford Mines, 311 916 $ pour Notre-Dame et 110 118 $ pour St-Maurice. Cette même année, les employés de la Caisse de Thetford Mines obtiennent leur accréditation syndicale et les travaux de rénovation de l'édifice sont pratiquement terminés. Combiner deux immeubles voisins pour en faire un seul en respectant l'architecture du centre-ville dans les limites du budget aura été un défi de taille et c'est une réussite.

La récession se poursuit en 1993 et la Caisse de Thetford Mines termine son exercice financier avec un autre déficit de près de 400 000 $ alors que la Caisse St-Maurice se retrouve avec un trop-perçu de 140 045 $. Les employés de la Caisse de Thetford Mines signent une première convention collective de travail. Et tout comme son ami Jacques Lessard, quelques années auparavant, M. Jean-Marie Gagné est nommé Personnalité de l'année par la Chambre de commerce de L'Amiante pour souligner l'importance de son implication dans la collectivité.



En 1994, la Caisse St-Maurice fête ses 50 ans d'existence avec un actif de 46,8 millions de dollars et offre à ses sociétaires l'une de ses meilleures années avec un trop-perçu de 277 176 $. Parmi les nombreuses activités marquant cet anniversaire, les membres sont conviés à assister à la pièce *Ils étaient venus pour* de Marie Laberge, présentée par Les Cabotins.

Pour sa part, la Caisse de Thetford Mines essuie un autre déficit de 93 617 $. Malgré les difficultés, pour une troisième année consécutive, la croissance des frais d'exploitation (0,7 %) est inférieure à celle de l'actif.

De meilleurs jours

Le redressement financier donne finalement des résultats intéressants. D'ailleurs, le directeur général de la Caisse de Thetford Mines, M. Claude Gagnon, considère la 85e année comme l'une des plus importantes de l'histoire de l'institution. En 1995, la Caisse présente un trop-perçu de 841 176 $, soit une amélioration de 777,5 % en comparaison du déficit de la dernière année. En outre, son actif augmente de 8 millions de dollars pour atteindre 110,6 millions de dollars alors que les créances douteuses passent de 662 346 $ à 87 924 $.

C'est également la meilleure année financière des 40 ans de la Caisse Notre-Dame. Les statistiques sont éloquentes : augmentation de l'actif de 10,7 % pour atteindre 120 millions $, augmentation de l'épargne des membres de 9,8 % pour se situer à 110 millions $ et majoration du trop-perçu de 442 189 $ à un peu plus de 1 million de dollars.

Le Centre Inter-Caisses St-Noël subit d'importantes transformations, notamment l'installation d'un guichet automatique. De plus, des services-conseils en épargne et crédit y sont maintenant offertes.

Les mauvais jours sont définitivement chose du passé en 1996 alors que la Caisse de Thetford Mines affiche une augmentation de son actif de 4,1 % et un trop-perçu de 359 560 $. Elle améliore également la croissance de ses prêts aux particuliers, et ce, pour la première fois depuis 1993. Selon M. Claude Gagnon, « ces résultats sont encourageants car ils nous permettent de constater que les correctifs apportés depuis quelques années rapportent leurs bénéfices, soit une meilleure promotion des services de la Caisse, une formation accrue du personnel, un rajeunissement de l'équipe de direction et de gestion, une évolution dans l'éventail de l'offre de service ».

Les employés de la Caisse de Thetford Mines renouvellent leur convention collective de travail pour une période de quatre ans.

Par ailleurs, un sondage effectué auprès des sociétaires donne des résultats encourageants quant à la qualité du service offert. En effet, le taux global de satisfaction se situe à 72 % au sujet de l'attitude et de la compétence du personnel, de l'efficacité, de l'accessibilité et de la personnalisation du service, de l'écoute et de la communication avec les membres.

En 1997, la Caisse de Thetford Mines connaît la meilleure performance de toute son histoire sur le







plan de la rentabilité avec un trop-perçu de 1,2 million de dollars, ce qui constitue tout un exploit en considérant le fait que la Caisse affichait un déficit de 1,3 million de dollars cinq ans plus tôt.

À la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale du chapitre 69 des Lois du Québec de 1996, intitulé *Loi modifiant la Loi sur les Caisses d'épargne et de crédit*, toutes les Caisses populaires abolissent leur commission de crédit alors que le conseil de surveillance devient le conseil de vérification et de déontologie.

Le 2 mai 1997, la présidence de la Fédération des Caisses Desjardins de la région de Québec est assumée par M. Michel Rouleau, ancien directeur général de la Caisse St-Maurice. Le Mouvement Desjardins entreprend trois grands chantiers : la création de Centres financiers aux entreprises, le regroupement de Caisses et le regroupement des Fédérations.

Les premiers Centres financiers aux entreprises (CFE) voient le jour au début de l'année 1998 et celui de la région de Thetford est en opération depuis le mois d'août 2000.

Et, le nombre de Caisses au Québec passe de 1300 à 450.

Vers le regroupement

À cet effet, l'année 1996 marque une étape fort importante alors que le dossier du regroupement des trois Caisses populaires de l'ancien territoire de la Ville de Thetford Mines devient une priorité.





Dans un contexte de baisse démographique et d'incertitude économique, les dirigeants des trois Caisses étudient différents moyens d'être plus efficaces, et ce, dans le but de mieux servir les membres.

Le regroupement apparaît comme une solution d'avenir. Ce regroupement permettrait d'obtenir une force concurrentielle accrue, d'augmenter les services-conseils spécialisés à un plus grand nombre de membres (planification financière personnelle, conseils spécialisés aux entreprises, etc.), de réaliser des économies grâce à la réduction des coûts administratifs.

Des études d'impact permettent de croire qu'il s'agit d'un dossier très intéressant, tant sur le plan financier qu'opérationnel et dont la faisabilité s'avère élevée.

Le dossier évolue rapidement. La concrétisation du projet est prévue pour le 1[er] novembre 1998. Au mois de février, les sociétaires des trois Caisses concernées acceptent de se regrouper. L'actif consolidé des trois Caisses est de 285 593 364 $ alors que le trop-perçu se chiffre à 1 082 953 $.

Dans la logique des deux premiers chantiers, les dirigeants des Fédérations régionales envisagent des regroupements entre elles. En mars 1999, les dirigeants des Caisses du Québec privilégient



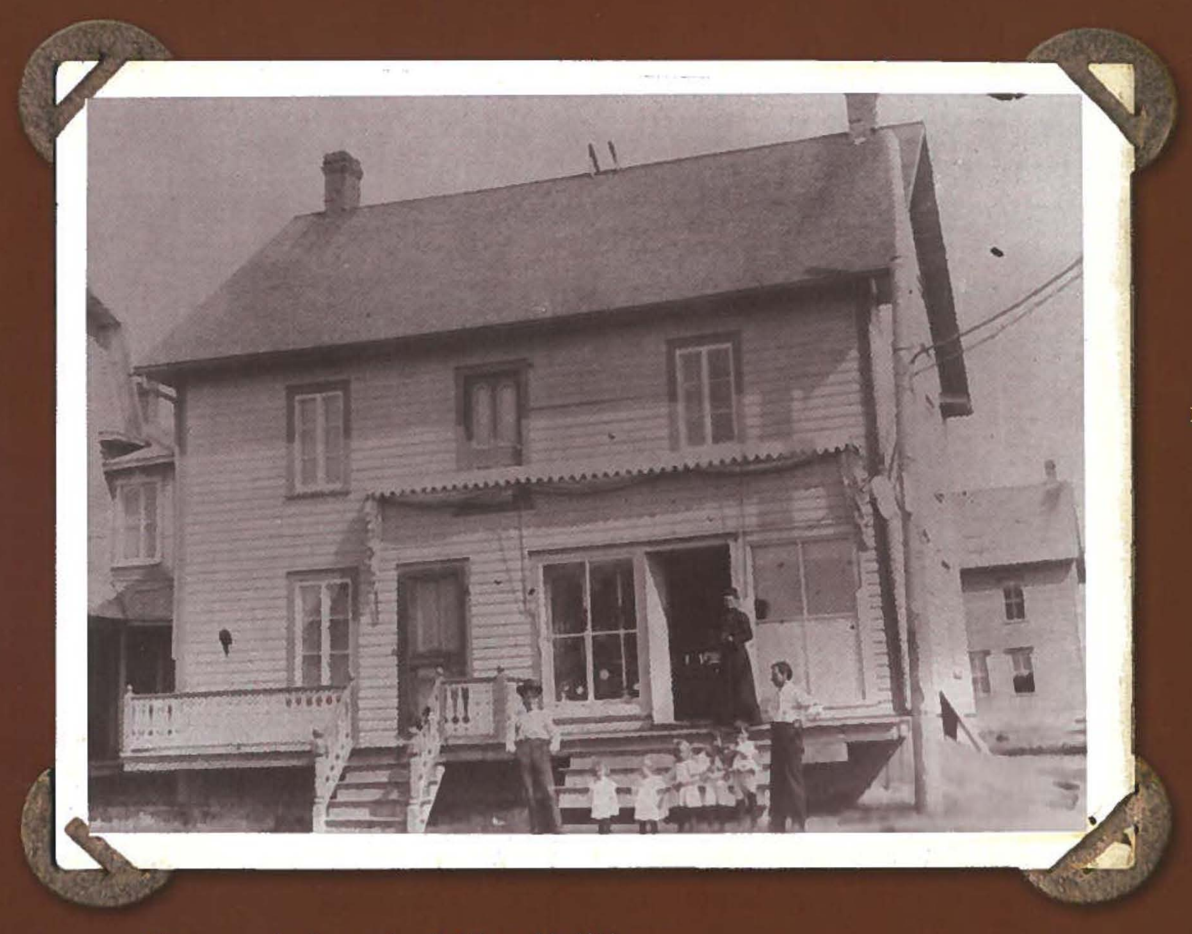
à plus de 80 % la disparition du palier régional comme instance décisionnelle et favorisent la création d'une Fédération unique pour tout le Québec. Le projet se réalise le 1er juillet 2001.

« L'ensemble de ces trois grands chantiers s'est concrétisé dans le plus grand processus démocratique et s'est également réalisé avec beaucoup de discussions dans le respect et l'harmonie. Il s'agit de l'un des plus grands changements effectués chez Desjardins et ce, dans un temps assez rapide et avec le plus grand respect des personnes », précise M. Michel Rouleau.

L'ancien président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec reconnaît le fait que Desjardins a connu une évolution et une multitude de changements depuis 1900. « Tous ces changements et transformations se sont réalisés dans le respect des valeurs et des principes coopératifs et je suis persuadé que nous pouvons poursuivre avec les mêmes convictions et la même rigueur », affirme M. Rouleau.







Maison de Joseph-Odilon Vallières

C'est dans cette résidence appartenant alors à M. Joseph-Odilon Vallières que la Caisse populaire de Thetford Mines a eu ses locaux de 1909 à 1943. Elle était située à l'angle des rues Notre-Dame et Pie-XI.

« La Caisse populaire est une école de prévoyance pour les uns, une aide efficace pour les autres, à tous un foyer d'un nouveau genre. Elle prend place dans les rangs des organisations sociales poursuivant un but élevé, celui de l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses. » [3]

[3] Projet de lettre à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, Sir L.A. Jetté, décembre 1905

La nouvelle Caisse

La nouvelle Caisse populaire de Thetford Mines prend donc son envol le 1er novembre 1998 et présente, au mois d'octobre 1999, un premier bilan qui démontre déjà la justesse du regroupement.

Le directeur général, M. Claude Gagnon, qualifie ce moment d'historique. « Nos premiers états financiers serviront de point de comparaison pour mesurer l'évolution de la Caisse, dans le futur. » L'actif est passé de 285,5 millions de dollars à 295,6 millions de dollars. Mais, en considérant tous les placements faits dans les filiales Desjardins, par l'entremise des employés de la Caisse, l'actif sous gestion grimpe à 327,4 millions de dollars. Les épargnes augmentent de 12 millions de dollars.

Malgré tout, la Caisse présente un déficit d'exploitation de 852 000 $. Cinq principaux facteurs expliquent cette situation : l'augmentation des volumes d'épargne, la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation des liquidités, la hausse des provisions et pertes sur prêts ainsi que les coûts en personnel supérieurs de plus de 800 000 $, notamment des primes de préretraite.



Le directeur général, M. Claude Gagnon, est conscient du fait que la période d'ajustement et de mise en place a eu un effet sur la croissance de la Caisse. « Le plus difficile a été le mariage des cultures entre les employés des trois Caisses. Nous avons réussi à faire une seule équipe après un minimum de cinq ans. »

Le président actuel, M. Serge Lemay, affirme avec conviction que le succès du regroupement est attribuable en grande partie aux qualités de leader et de bon gestionnaire de M. Gagnon. « Il a su rassembler tout le monde d'une façon extraordinaire pour en faire une seule entité avec sa culture propre. Je me réjouis de constater que le climat de travail est excellent. Il a su mener à bien cet important dossier et c'est pourquoi je suis convaincu qu'il possède déjà tous les atouts pour concrétiser un éventuel projet de regroupement régional. »

Pour sa part, le premier président du conseil d'administration de la nouvelle Caisse, M. Louis Jolicoeur, précise qu'il a toujours été un ardent défenseur du projet de regroupement. Celui qui a également présidé les destinées de la Caisse Notre-Dame de 1983 à 1998 déclare : « Ça aura pris dix ans avant que l'idée se concrétise. Mais, les dirigeants des trois institutions ont reconnu l'importance d'une plus grande intercoopération afin d'uniformiser l'ensemble des opérations. »

Selon lui, la mise en place du Mini-comité, en 1972, est un signe annonciateur du regroupement.

Et dans son premier rapport, M. Jolicoeur précise : « Nous avons tous ensemble hérité de Caisses en bonne santé. [...] Nous avons posé à notre tour les gestes qui nous permettront de léguer aux



générations futures des Caisses encore plus fortes, capables de mieux servir leurs membres et de tirer leur épingle du jeu dans un environnement concurrentiel beaucoup plus serré. [...] L'analyse de la gestion de la Caisse nous a permis de constater que les immeubles, la technologie, les ressources humaines étaient prêts à faire face aux objectifs de qualité de service qui nous tiennent à cœur. »

Le perfectionnement du personnel donne d'ailleurs des résultats alors que 17 diplômes, certificats et attestations ont été décrochés, dont trois en planification financière.

Tout est en place pour favoriser le virage espéré par le regroupement qui vise quatre objectifs : accroître la satisfaction du membre, augmenter le développement des affaires, réduire les frais d'exploitation et pratiquer une gestion rigoureuse des bénéfices.

L'année 2000 est un autre moment historique pour la Caisse de Thetford Mines par la qualité de ses résultats financiers, le retour des ristournes absentes depuis plus de 20 ans, la mise en place du Centre financier aux entreprises et le centenaire du Mouvement Desjardins.

Retour des ristournes

La Caisse présente un surplus des revenus sur les dépenses de 2,6 millions de dollars, le plus élevé dans l'histoire des trois Caisses de l'ancien territoire de Thetford Mines. La direction se réjouit de pouvoir tenir la promesse de remettre des ristournes dès la fin du deuxième exercice financier de



la nouvelle Caisse. À cet effet, les sociétaires reçoivent 385 000 $.

Le président, M. Serge Lemay, précise que « la Caisse a réussi à contrôler sa croissance afin de ne pas accentuer une capitalisation plus faible que souhaitée, connaissant des problèmes de surplus de liquidités importants. Ces surplus de liquidités affectent la rentabilité de l'institution ».

Au mois de mai 2000, la Caisse de Thetford Mines adhère au Centre financier aux entreprises.

L'année 2001 ne fait pas ombrage aux précédentes alors que la nouvelle Caisse connaît une autre croissance intéressante avec un excédent des revenus sur les dépenses de 2,5 millions de dollars et des ristournes de 780 000 $.

Cependant, la direction de la coopérative d'épargne et de crédit se voit dans l'obligation, à la fin du mois d'avril, de fermer le Centre Inter-Caisses St-Noël. Et au mois de septembre, elle fait la même chose avec le Centre de services St-Alphonse, après 93 années d'existence sur la rue Notre-Dame.

Le directeur général, M. Claude Gagnon, explique ces fermetures par une décroissance de l'utilisation des services. Il précise que ces décisions n'ont peu ou pas eu de conséquence. Pour pallier la fermeture du Centre St-Alphonse, la Caisse avait offert aux usagers un service de transport en commun, mais il a rapidement été suspendu parce que peu utilisé.
Le président, M. Serge Lemay, reconnaît que certaines décisions sont souvent difficiles, voire



impopulaires. « Le contexte auquel nous faisons face ne nous laisse guère le choix. Il nous faut continuer à nous développer. Cet axe de développement nous dirige vers un projet d'optimisation du réseau et c'est dans ce cadre que notre Caisse a procédé à l'achat d'un terrain sur le boulevard Frontenac avec l'intention d'y aménager une Caisse dite de plein service. »

Car, après plusieurs analyses et discussions, la décision s'impose de regrouper l'ensemble des ressources humaines dans un seul et même édifice. Le nouveau bâtiment pourrait aussi accueillir les ressources humaines de plusieurs filiales du Mouvement Desjardins.

En 2002, la Caisse de Thetford Mines verse un montant record de 1 million de dollars en ristournes. Les profits se rapprochent des 3 millions de dollars alors que l'épargne détenue par les membres à la Caisse et dans les diverses filiales de Desjardins connaît une croissance de près de 14 millions de dollars.

La Caisse dépose un autre bilan financier pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2002. Dorénavant, son exercice financier s'échelonnera en fonction de l'année civile, soit entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Pour la première fois, en 2003, la Caisse termine son exercice financier avec un actif sous gestion supérieur à 400 millions de dollars, soit 401,6 millions de dollars. L'excédent s'élève à 4,5 millions de dollars et les membres reçoivent 1,2 million de dollars en ristournes. L'atteinte des objectifs de la Caisse passe inévitablement par une amélioration de sa performance financière.

Et afin de poursuivre son élan positif, la direction met en marche une vaste démarche de perfectionnement à l'égard de la qualité de service, démarche qui s'échelonnera sur quelques années.

Le meilleur exercice financier

Le 95e exercice financier de la Caisse de Thetford Mines est le meilleur de son histoire. 2004 vient confirmer la constance des résultats, d'année en année. Elle offre une ristourne pour une cinquième année consécutive, soit 1,4 million de dollars pour un total de 4,8 millions de dollars depuis l'an 2000. L'actif sous gestion atteint 433,5 millions de dollars, une augmentation significative de 119,2 millions de dollars depuis le regroupement. Son excédent des revenus sur les dépenses est de 6,1 millions de dollars.

La Caisse Desjardins de Thetford Mines réussit bien et maintient sa place comme la plus importante institution financière de la Ville de Thetford Mines.

La coopérative d'épargne et de crédit poursuit sa progression en 2005. « Pour une septième année consécutive, nous avons connu des dépassements significatifs sur presque tous les volets de notre planification », précise le directeur général, M. Claude Gagnon. La Caisse verse des ristournes de 1,5 million de dollars.

Au mois de juin 2006, la direction de l'institution augmente le nombre de caissières au siège social de la rue Labbé, de même que le nombre d'heures d'ouverture au comptoir.





Depuis le 23 avril 2007, sur recommandation du Mouvement Desjardins, l'institution modifie son nom pour Caisse Desjardins de Thetford Mines. Le mot «populaire» est donc retiré afin de mieux représenter l'identité nominale et visuelle du Mouvement Desjardins.

À cet effet, le président de la Caisse, M. Serge Lemay, se dit « fier d'appartenir au plus grand groupe financier coopératif au Canada », qui regroupe près de 6 millions de membres au Québec et en Ontario et qui possède des actifs supérieurs à 150 milliards de dollars. Desjardins figure, depuis 2008, au 96e rang du classement des meilleures banques au monde et au sixième rang des institutions canadiennes.

Selon M. Lemay, « malgré un contexte économique marqué de soubresauts, les excellents résultats financiers 2007 illustrent de façon éloquente la pertinence du modèle coopératif dans le domaine des services financiers. [...] Ces résultats nous permettront de continuer à nous développer et à jouer un rôle déterminant dans le développement durable de la collectivité ».

En 2007, la Caisse verse des ristournes de 1,9 million de dollars pour un total de 10 068 434 $ depuis dix ans. « Ce dont je suis le plus fier », de lancer le directeur général, M. Claude Gagnon.

Depuis le regroupement, le 1er novembre 1998, l'actif sous gestion de la Caisse a fait un bond de 218 millions de dollars pour se situer à 531 millions de dollars alors que le trop-perçu est passé de



1 082 953 $ à 4 375 569 $ au cours de la même période.

En outre, une nouvelle structure organisationnelle est mise en place afin de répondre encore plus adéquatement aux besoins des membres et, ainsi, améliorer l'offre de service et accroître encore davantage la compétence du personnel qui profite de programmes novateurs de perfectionnement.

Centre financier aux entreprises

Un peu moins de deux ans plus tard, la nouvelle Caisse à Thetford Mines participe activement à la formation d'un nouveau service qui s'avère, au fil des ans, d'une efficacité sans précédent.

Cet autre service du Mouvement Desjardins permet aux entrepreneurs de la région d'obtenir une aide par le biais d'un financement conventionnel sous la forme de prêts. Il s'agit du Centre financier aux entreprises (CFE) qui a commencé ses activités au mois d'août 2000 et qui regroupe maintenant l'expertise en matière agricole, commerciale et institutionnelle de cinq des six Caisses de la région, soit Broughton, Carrefour minier, Hauts-Reliefs, Lac-Aylmer et Thetford Mines.

Sous la direction générale de M. Paul Gagné, le CFE compte sur les services de près de 30 employés et son comité de coordination est formé des directeurs généraux des cinq Caisses.

Le CFE gère plus de 350 millions de dollars sous forme de prêts et près de 100 millions de dollars en

épargne. Il offre un financement conventionnel dans quatre secteurs d'activités : le commercial et l'industriel, l'agricole, l'institutionnel ainsi que l'immobilier pour un édifice commercial ou pour une résidence d'un minimum de huit logements.

La Caisse Desjardins de Thetford Mines possède environ 40 % de l'ensemble du portefeuille du CFE.

En plus de prêter aux entrepreneurs, le CFE facilite le lien avec les filiales du Mouvement Desjardins, telles que Desjardins Capital de risque ou Fiducie Desjardins, afin de combler tous les besoins de sa clientèle. Le personnel du CFE conseille aussi la clientèle dans la recherche d'aide vers d'autres organismes comme Investissement Québec, et ce, afin de favoriser un maximum de financement.

M. Paul Gagné se dit conscient du rôle social et économique majeur joué par le CFE. « Dans sa volonté de vouloir bien supporter les efforts des entrepreneurs, dans le cadre d'une redynamisation et d'une diversification économiques du milieu, le CFE de L'Amiante est un joueur de plus en plus important. »

Le directeur général de la Caisse de Thetford Mines, M. Claude Gagnon, se réjouit du succès obtenu par le CFE car, selon lui, l'union des forces permet à chacune des Caisses concernées de bénéficier des retombées positives du Centre régional.



Gagnante d'une somme de 25 $

L'expression « autre temps, autres mœurs » peut facilement se transformer en « autre temps, autre montant »! En effet, au début des années 1970, Mme Monique Drapeau-Lapointe a gagné la mirobolante somme de 25 $ dans le cadre d'un tirage organisé par la Caisse populaire de Thetford Mines. Mme Drapeau-Lapointe a reçu son montant du directeur adjoint de la Caisse, M. Denis Vachon, en présence du directeur, M. Jacques Lessard.



Siège social de la Caisse

Depuis le regroupement des trois Caisses, en 1998, le siège social de la coopérative d'épargne et de crédit loge au 375, rue Labbé. Elle se relocalisera bientôt dans un nouvel édifice qui sera construit à l'angle de la rue Ste-Marthe et du boulevard Frontenac.

« Pour qu'une œuvre de régénération économique comme toutes les autres ait la chance de réussir, il faut qu'elle sorte des entrailles même du peuple. [...] Il faut que la conception et les procédés propres à son plein épanouissement soient bien compris par les classes à en bénéficier. Il faut qu'elles se les soient assimilés, si bien qu'elles n'hésitent pas à s'imposer au besoin des sacrifices même pénibles pour les réaliser. » [4]

[4] Article dans *L'Action Sociale*, 12 mai 1908

L'histoire des trois Caisses populaires de l'ancien territoire de la Ville de Thetford Mines, regroupées en une seule entité en 1998, fait ressortir de façon éloquente la fidélité de ses dirigeants.

En effet, depuis 1909, le conseil d'administration de la Caisse populaire de Thetford Mines n'a été présidé que par onze personnes, en comparaison de six à la Caisse St-Maurice depuis 1944 et de cinq à Notre-Dame depuis 1955.

Celui qui détient le poste de président le plus longtemps à la Caisse de Thetford Mines est le Dr Eugène Lacerte, de 1936 à 1958. Il est membre du conseil d'administration à partir de 1931. Troisième président de la Caisse, le Dr Lacerte succède au curé Joseph-Gédéon Sauvageau qui préside les destinées de la coopérative de 1917 à 1936. Il remplaçe le président-fondateur, le curé Joseph-Georges Goudreau (1909-1917).



Ont également été présidents de la Caisse populaire de Thetford Mines :

- M. Maurice Beaudet (1958-1961) élu en 1946;
- M. Hervé Verreault (1961-1965) qui siège depuis 1951;
- M. Jean-Marc Roberge (1965-1974) présent au C.A. depuis 1958;
- M. Gaétan Théberge (1974-1978) en place depuis 1961;
- M. André De Blois (1978-1989) au C.A. depuis 1974;
- M. Michel Labbé (1989-1994) élu en 1982;
- M. Serge Lemay (1994-1998) auparavant membre de la commission de crédit ou conseil du prêt depuis 1974;
- M. Louis Jolicoeur (1998-2000) qui revendique l'honneur d'être le premier président de la Caisse regroupée;
- M. Serge Lemay reprend la présidence de la Caisse en l'an 2000.

M. Jolicoeur a également présidé le conseil d'administration de la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford Mines de 1983 à 1998. Seulement quatre autres personnes l'ont précédé à cette fonction :

- M. Georges-Édouard Morin (1955-1960),
- M. Gustave Dionne (1960-1963),
- M. Martial Émond (1963-1967),
- M. Laval Turcotte (1967-1983).







Employés de la Caisse populaire de Thetford Mines en 1984

Cette photo du personnel de la Caisse populaire de Thetford Mines a été prise lors du 75e anniversaire de l'institution. Il s'agit de

1re rangée : France Lessard, Claudette Allaire, Denis Vachon, Jacques Lessard, Richard Desjardins, Carole Goudreau, Sylvie Corriveau, Monique Lachance.

2e rangée : Sylvie P. Couture, Cécile D. Laplante, Denise Bety, Jeannine Gosselin, Angèle Côté-Pouliot, Carole Argouin, Johanne L. Courchesne, Lina Doyon, Sylvie Richard, Diane Hamel, Rita Boucher, Diane Pomerleau, Jeanne Marois.

3e rangée : Estelle Rouleau, Louise Bisson, Réginald Lafrance, Yvon Carrier, Sylvie Lapointe, Renald Turcotte, Linda Boulanger, Alain Roy, Nelson Godbout, Danielle Vachon, Sylvie Mathieu, Claude Cadorette.

Une vingtaine de ces employés sont encore au service de l'institution.



Employés de la Caisse populaire St-Maurice de Thetford en 1994

Des 27 employés qui sont sur cette photo prise dans le cadre du 50e anniversaire de la Caisse populaire de St-Maurice à Thetford Mines, en 1994, 19 sont toujours à l'emploi de l'institution, soit 18 à la Caisse et un au Centre financier aux entreprises. Lesquels?

1re rangée : Carole Poisson, Lyne Lemieux, Nathalie Gobeil, Constance Doyon, Jocelyne Fugère.

2e rangée : Charlyne Jacques, Lynda Rancourt, Pierrette Lacroix, Louise Gagnon, Céline Lessard, Lucie Vachon, Denise Dubreuil, Pierrette Lessard, Pierre Gagné.

3e rangée : Claude Belzil, René Dumas, Francine Laplante, Sylvie Bellefleur, Louise Michaud, Anne Lessard, François Gosselin, France Vachon, Johanne Fortin, Julie Marois, Maryse Proulx, Martine Pomerleau, Rock Laflamme.

Et, au cours des 54 années de la Caisse populaire St-Maurice de Thetford Mines, six personnes ont occupé la présidence du conseil d'administration :

- M. Roméo Turcotte (1944-1969),
- M. Réal Lessard (1969-1979),
- M. Jacques Leblond (1979-1981),
- M. Jean-Marie Baril (1981-1988),
- Mme Blanche Dostie (1988-1995),
- M. Mario Houle (1995-1998).

Leur fidélité à l'institution est admirable, car certains d'entre eux y ont consacré nombre d'années, notamment M. Roméo Turcotte qui a siégé au conseil d'administration durant 32 ans, M. Gaston Morin 28 ans, M. Réal Lessard 22 ans et M. Jean-Marie Baril 20 ans.

Des 22 personnes qui ont présidé l'un ou l'autre des trois conseils d'administration des Caisses populaires de l'ancien territoire de la Ville de Thetford Mines, il n'y a eu qu'une seule femme, Mme Blanche Dostie. C'est aussi la Caisse populaire St-Maurice qui accueille la toute première femme au sein de son conseil d'administration, soit Mme Marguerite Jolicoeur (alors mieux connue sous le nom de Margot Lessard) qui y siège de 1975 à 1997. « J'ai eu à affronter l'agressivité de certains hommes, mécontents de ma venue au C.A. Plusieurs demandaient ouvertement ce qu'allait faire une femme sur un C.A. d'une Caisse. Je leur répondais : Ça va faire ce qu'un homme va faire! » En 1977, Mme Fleurette Cloutier-Turcotte en fait tout autant à la Caisse de Thetford Mines.



Par la suite, la présence des femmes au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance ou des commissions de crédit est devenue un fait acquis. En 2008, six des quinze dirigeants de la Caisse Desjardins de Thetford Mines sont des femmes...

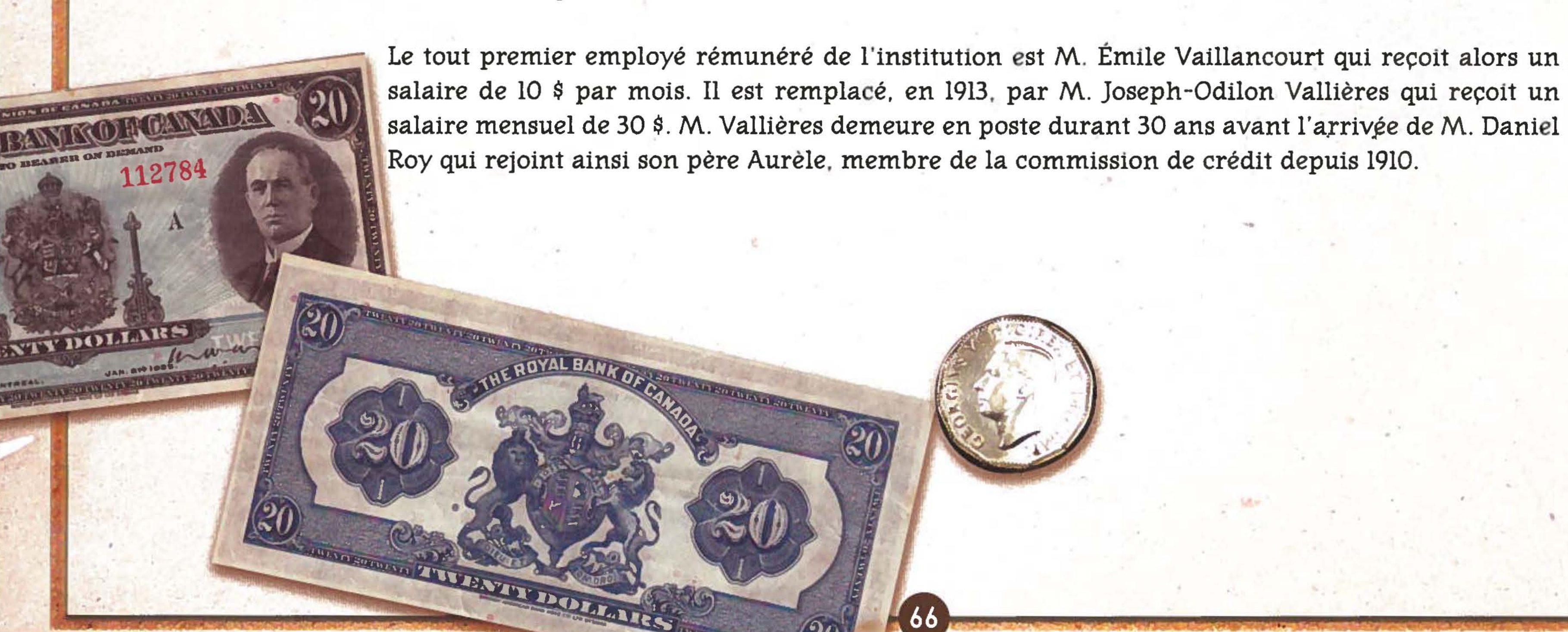
Et, depuis mars 2008, pour la toute première fois de son histoire, le Mouvement des Caisses Desjardins est présidé par une femme, Mme Monique F. Leroux, qui occupait depuis août 2004, le poste de chef de la Direction financière du Mouvement.

Fidélité des gestionnaires

Cette fidélité ne se vérifie pas seulement au niveau des dirigeants des trois Caisses, mais également chez les gestionnaires.

Ainsi, en 100 ans, la Caisse populaire de Thetford Mines n'a embauché que cinq secrétaires-gérants ou directeurs généraux.

Le tout premier employé rémunéré de l'institution est M. Émile Vaillancourt qui reçoit alors un salaire de 10 $ par mois. Il est remplacé, en 1913, par M. Joseph-Odilon Vallières qui reçoit un salaire mensuel de 30 $. M. Vallières demeure en poste durant 30 ans avant l'arrivée de M. Daniel Roy qui rejoint ainsi son père Aurèle, membre de la commission de crédit depuis 1910.





Employés de la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford Mines en 1995

Au 40e anniversaire de la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford Mines, en 1995, le personnel était composé de :

1re rangée : Gaston Noël, Diane Métivier, Charline Fillion, André Gingras, Jean-Marie Gagné, Daniel Couture, Micheline Sicotte, Suzanne Beaulieu, Pierre Doyon.

2e rangée : Adrien Grenier, Jocelyne Bolduc, Nancy Doyon, Sylvie St-Pierre, Solange Fortier, Joan Bellavance, Nancy Marois, Patricia Rouleau, Nathalie Cliche, Nicole Boulanger, Céline Vachon, Luce St-Laurent, Sylvie Vachon, Mario Royer.

3e rangée : Ginette Grégoire, Lucie Lebel, Linda Rouleau, Marjolaine Demers, Sonia Pomerleau, Nicole Grenier, Lucie Sylvain, Esther Fradette, Sonia Pomerleau, Luce Nicol. Lucie Turcotte, Carole Fortin.

4e rangée : Robert Longchamps, Colette Leclerc, Henriette Langlois, Louise Bolduc, Suzanne Tardif, Nancy Huppé, Carole McCutcheon, Chantal Pomerleau, Lynda Boulanger, Ghislain Paquet, Joane Gosselin.



Dirigeants de la Caisse Desjardins de Thetford Mines en 2009

Les dirigeants actuels de la Caisse Desjardins de Thetford Mines sont, assis : M. Normand Brouard, M. Claude Gagnon, Mme Alexandra Nadeau, M. Serge Lemay, Mme Carolle Langlois et M. Christian Bernard; debout : M. Benoit Grégoire, M. François Gagnon, Mme Julie Côté, Mme Lily Labranche, M. Gérald Jacques, M. André Fugère, Mme Angèle Côté-Pouliot, M. Mike Feeney, Mme Charlotte Ferland et M. Gilles Rémillard.

M. Roy décède le 24 décembre 1968 et est remplacé par M. Jacques Lessard, déjà à l'emploi de la Caisse depuis 1950. M. Lessard demeure en place jusqu'en 1988.

Et depuis 1988, la direction générale de la Caisse populaire de Thetford Mines est assumée par M. Claude Gagnon, déjà engagé au sein du Mouvement Desjardins depuis plus de 14 ans dont sept à titre de directeur de la Caisse populaire de Disraeli et cinq à la Fédération des Caisses populaires Desjardins de l'Estrie.

À la Caisse St-Maurice, les sept premières années d'exploitation sont sous la gestion de secrétaires-gérants à temps partiel, soit MM. Wilbrod Brochu, J.-Albert Lemay et Théodore Lemieux. En 1951, M. Gaston Morin est engagé comme gérant à temps plein et il conserve son poste durant 20 ans. Se succèdent par la suite, MM. Jean-Luc Payeur (1971-1974), Jacques Roy (1974-1975), Luc Robertson de façon intérimaire (1975-1976), Michel Rouleau (1976-1984) et François Gosselin (1984-1998).

À la Caisse Notre-Dame, il a fallu attendre onze ans avant l'engagement d'un secrétaire-gérant à temps plein. Cette fonction a été successivement occupée de façon temporaire de 1955 à 1966 par MM. Martial Émond, Fernand Châteauneuf et Laval Turcotte.

Mais en 1966, les dirigeants de la Caisse Notre-Dame confient la gestion de l'institution à celui qui est vite devenu un véritable porte-étendard du Mouvement Desjardins dans la région. M. Jean-Marie Gagné est donc le premier gérant à temps plein, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1996. C'est son adjoint, M. André Gingras, qui prend la relève jusqu'à la concrétisation du projet





Employés 2009

1re rangée : Francine Beaudoin, Rock Laflamme, Jocelyne Bolduc, Sylvie Corriveau, Sylvie Lapointe, Claude Gagnon, Diane Métivier, Anne Lessard, Louise Michaud, Charlyne Jacques et Marie-France Poudrier.

2e rangée : July Fecteau, Micheline Blais, Josée Vachon, Martine Cliche, Carole Poisson, France Lessard, Nicole Poulin, Édith Lessard, Cathy Veilleux, Henriette Langlois, Nathalie Gobeil, Maryse Simoneau et Lynda Rancourt.

3e rangée : Julie Cloutier, Reine-Ange Lessard, Marilyne Jacques, Carole Fortin, Lynda Boulanger, Nancy Huppé, Sylvie P. Couture, Sylvie Labranche, Claire Landry, Brigitte Pomerleau, Marjolaine Demers, Line Lemieux et Céline Lessard.

4e rangée : Nicole Grenier, Louise Gagnon, Lucie Vachon, Sylvie St-Pierre, Solange Fortier, Nathalie Paquet, Line Gosselin, Guylaine Hamel, Lucie Sylvain, Constance Doyon, Luce Nicol, Esther Fradette et Carole McCutcheon.

5e rangée : France Vachon, Francine Laplante, Josée Jacques, Linda Boulanger, Joan Bellavance, Sylvie Bellefleur, Karine Turgeon, Diane Bilodeau, Luce St-Laurent, Stéphanie Morin-Couët, Danielle Corriveau, Johanne Fortin, Lucie Lebel, Sylvie Roy et Lina Doyon.

6e rangée : Claire Laplante, Nancy Jacques, Maryse Proulx, Martin Tardif, Patricia Rouleau, Ghislain Paquet, Mélissa Dubreuil, Lyne Guindon, Chantal Pomerleau, Édith Paradis, Julie Marois, Johanne L. Courchesne, Mario Royer et Nancy Marois.





de regroupement, en 1998. M. Gingras devient alors directeur des services aux entreprises de la Caisse regroupée avant d'être nommé conseiller spécial au directeur général de l'an 2000 à 2007, soit jusqu'à sa retraite.

À cette longue liste de gens qui font preuve de fidélité envers le Mouvement Desjardins, il faudrait ajouter plusieurs autres noms d'administrateurs qui ont siégé durant des décennies au sein des différents conseils des trois Caisses, ainsi que ceux d'employés qui travaillent à la Caisse depuis nombre d'années.



Première femme au conseil d'administration
Mme Marguerite Jolicoeur a été la toute première femme à siéger au sein d'un conseil d'administration d'une Caisse à Thetford Mines, soit à la Caisse St-Maurice de 1975 à 1997.




Album souvenir
Présidents • Directeurs • Secrétaires
1909-2009

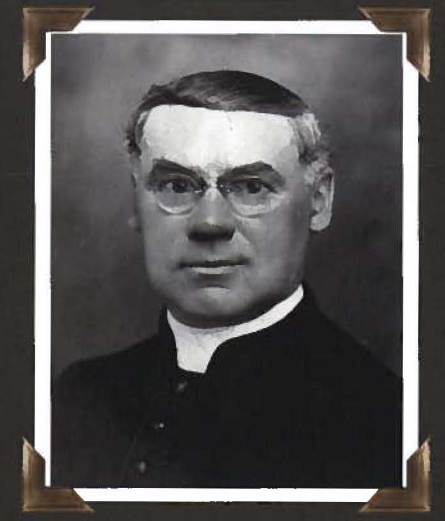
Thetford Mines

Président



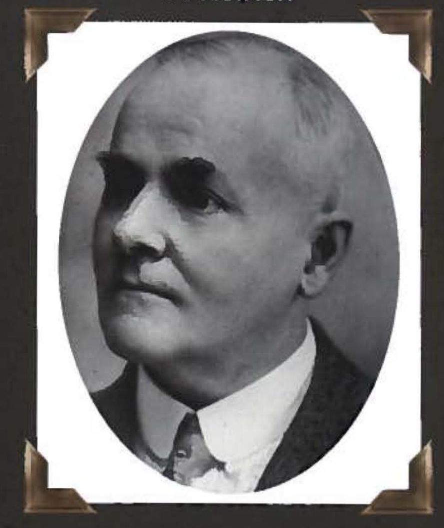
Joseph-Georges Goudreau
(1909 - 1917)

Président



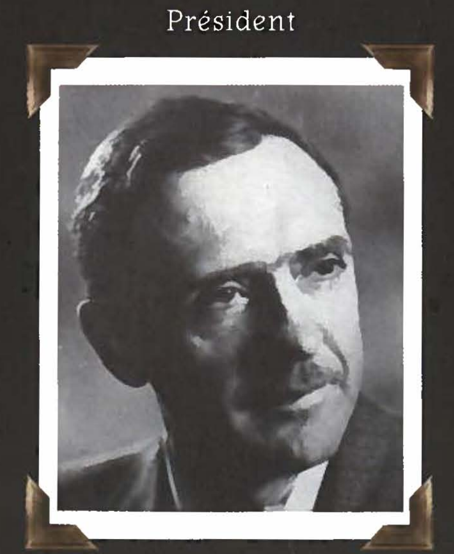
Joseph-Gédéon Sauvageau
(1917 - 1936)

Président



Eugène Lacerte
(1936 - 1958)

Président



Maurice Beaudet
(1958 - 1961)

Président



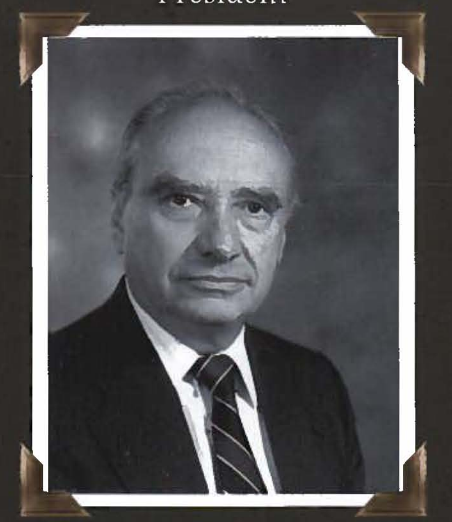
Hervé Verreault
(1961 - 1965)

Président



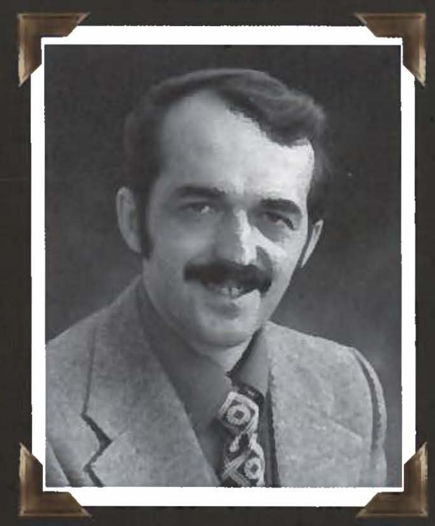
Jean-Marc Roberge
(1965 - 1974)

Président



Gaétan Théberge
(1974 - 1978)

Président



André De Blois
(1978 - 1989)

Président



Michel Labbé
(1989 - 1994)

Président



Serge Lemay
(1994 - 1998) • (2000 - ...)

Président



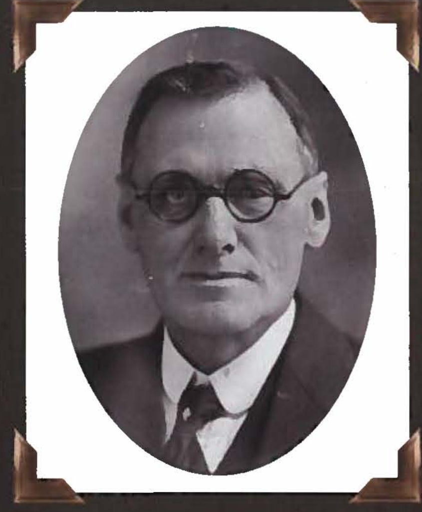
Louis Jolicoeur
(1998 - 2000)

Secrétaire-gérant



Émile Vaillancourt
(1909 - 1913)

Secrétaire-gérant



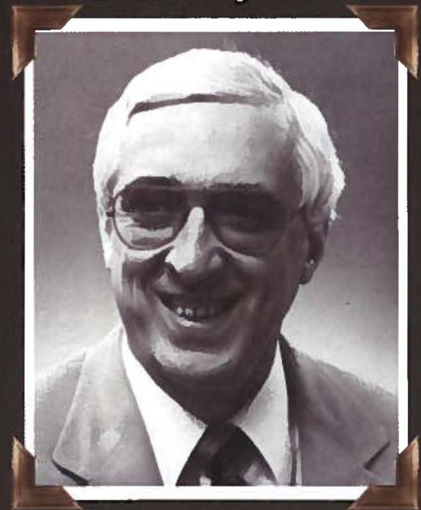
Joseph-Odilon Vallières
(1913 - 1943)

Secrétaire-gérant



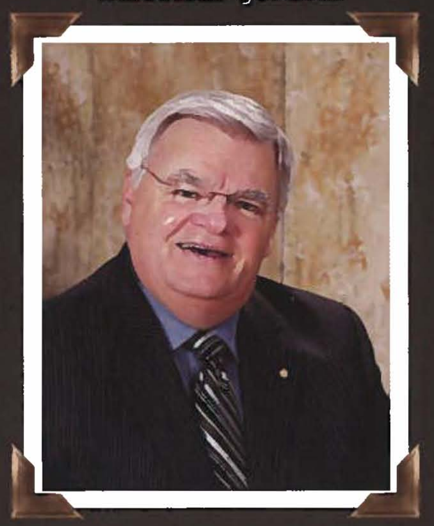
Daniel Roy
(1943 - 1968)

Directeur général



Jacques Lessard
(1969 - 1988)

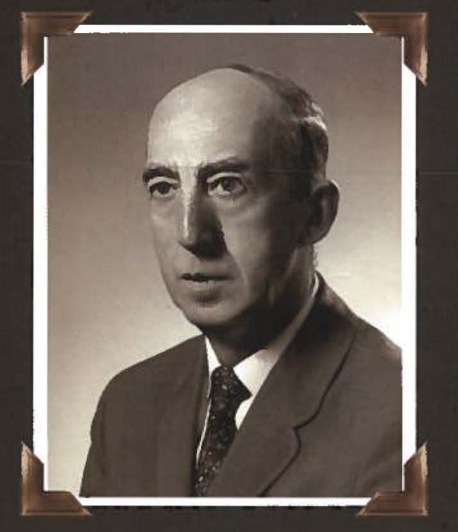
Directeur général



Claude Gagnon
(1988 - ...)

St-Maurice

Président



Roméo Turcotte
(1944 - 1969)

Président



Réal Lessard
(1969 - 1979)

Président



Jacques Leblond
(1979 - 1981)

Président



Jean-Marie Baril
(1981 - 1988)

Présidente



Blanche Dostie
(1988 - 1995)

Président



Mario Houle
(1995 - 1998)

Secrétaire-gérant



Wilbrod Brochu
(1944 - 1945)

Secrétaire-gérant



J.-Albert Lemay
(1945 - 1947)

Secrétaire-gérant



Théodore Lemieux
(1947 - 1951)

Secrétaire-gérant



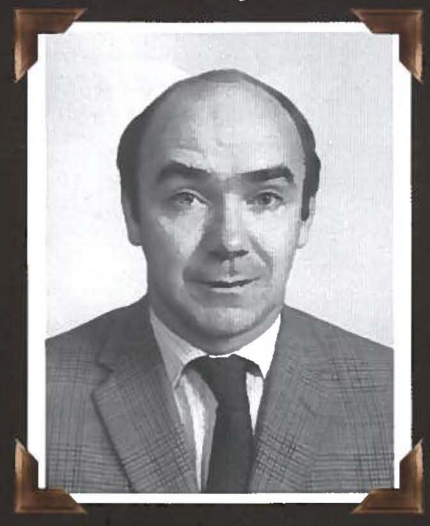
Gaston Morin
(1951 - 1971)

Directeur gérant



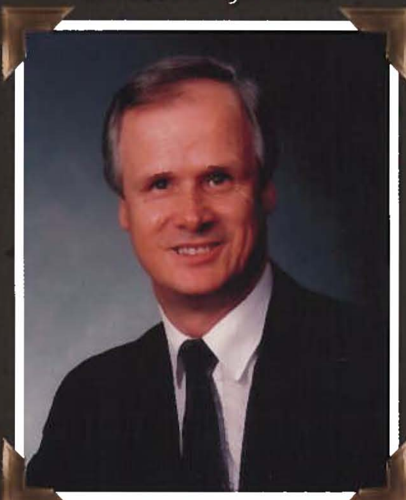
Jean-Luc Payeur
(1971 - 1974)

Directeur gérant



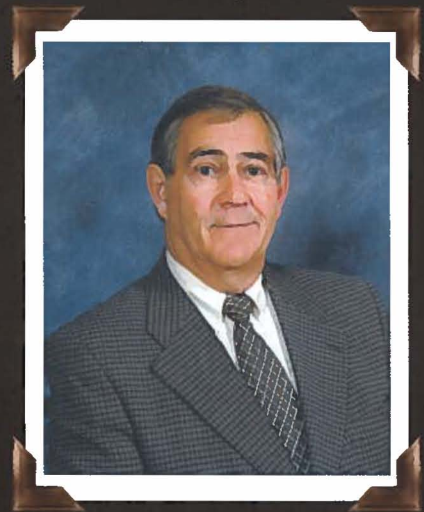
Jacques Roy
(1974 - 1975)

Directeur général



Michel Rouleau
(1976 - 1984)

Directeur général



François Gosselin
(1984 - 1998)

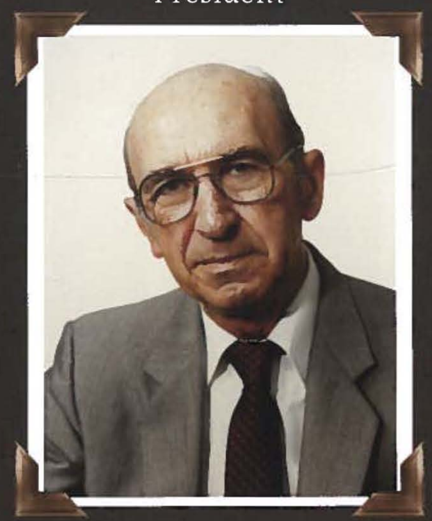
Notre-Dame

Président



Georges-Édouard Morin
(1955 - 1960)

Président



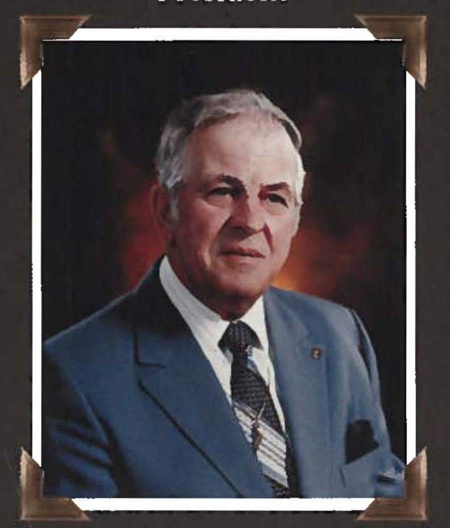
Gustave Dionne
(1960 - 1963)

Président



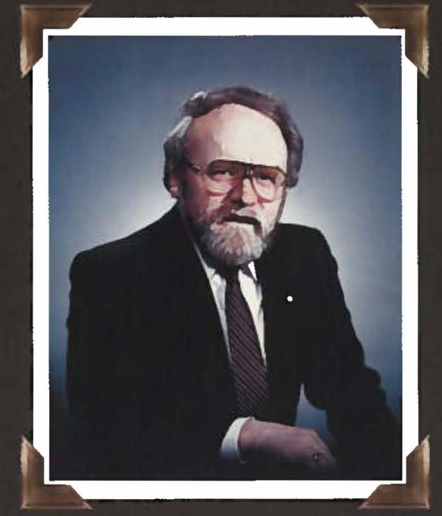
Martial Émond
(1963 - 1967)

Président



Laval Turcotte
(1967 - 1983)

Président



Louis Jolicoeur
(1983 - 1998)

Secrétaire-gérant



Martial Émond
(1955 - 1957)

Secrétaire-gérant



Fernand Châteauneuf
(1957 - 1960)

Secrétaire-gérant



Laval Turcotte
(1960 - 1966)

Directeur général



Jean-Marie Gagné
(1966 - 1996)

Directeur général



André Gingras
(1996 - 1998)



Caisse agrandie en 1971

En 1971, l'essor de la Caisse populaire de Thetford Mines se poursuit toujours, obligeant ses dirigeants à investir dans un projet d'agrandissement du 81, rue Notre-Dame.

« La Caisse populaire est, avant tout, une association de personnes et non de capitaux. C'est dire que l'individualité du sociétaire domine, et non pas le montant de sa mise, comme dans la compagnie à fonds social. » [5]

[5] Discours au Congrès de la Jeunesse à Québec, 25 juin 1908

La bougeotte

L'histoire de la Caisse Desjardins de Thetford Mines, comme de la majorité des autres Caisses du Québec, ne serait pas complète sans un chapitre sur les nombreux déménagements et réaménagements des locaux qui ont abrité ses services depuis 1909.

Cette bougeotte s'explique, en grande partie, par le souci de bien vouloir desservir ses membres dont le nombre ne cesse d'augmenter au fil des années et qui oblige ainsi ses dirigeants à trouver les moyens de toujours donner un service de qualité.

Compte tenu du fait que chaque Caisse jouit d'une autonomie complète et qu'elle doit donc subvenir elle-même à ses propres besoins, il n'est pas surprenant que les premiers pas de l'institution soient modestes.

C'est le cas des trois Caisses de l'ancien territoire de la Ville de Thetford Mines.



Caisse de Thetford Mines

Le premier local de la Caisse populaire de Thetford Mines est aménagé dans la maison de M. Joseph-Odilon Vallières, de 1909 à 1943, sur la rue Notre-Dame, près de l'intersection actuelle de la rue Pie-XI. M. Vallières siège au conseil d'administration depuis la fondation de la Caisse et va devenir secrétaire-gérant de 1913 à 1943. En 1920, M. Vallières reçoit 100 $ par mois en guise de rémunération et de compensation pour l'utilisation d'une partie de sa maison.

En 1943, afin de mieux répondre à leurs besoins sans cesse grandissants, les dirigeants de la coopérative d'épargne et de crédit achètent, au prix de 10 000 $, un édifice de trois étages au 220, rue Notre-Dame Sud. La Caisse occupe l'un des deux locaux du rez-de-chaussée alors que les deux autres étages sont loués à des familles.

Six ans plus tard, la Caisse doit s'agrandir et occupe tout le rez-de-chaussée. Dans son 39e rapport annuel, le conseil d'administration s'excuse en ces mots pour les inconvénients encourus au cours des travaux : « Durant les quatre derniers mois, nous avons agrandi notre bureau. Ça été tout un travail d'exécuter de grandes réparations avec un minimum d'ennuis pour nos sociétaires. Pour votre indulgence, maintenant que le dernier clou a été planté, nous croyons que vous en aimerez les résultats. Il y a plus d'espace partout : plus pour les clients, plus pour le personnel. L'espace maximum a été employé pour vous donner un service plus rapide, plus commode; en résumé, un service parfait. Vous trouverez les comptoirs deux fois plus grands, deux caisses, et un personnel



courtois pour répondre à toutes vos demandes. Pourquoi ne pas arrêter et jeter un coup d'œil? Votre visite sera appréciée. »

Malgré tout, en 1959, la Caisse se relocalise à nouveau, cette fois en faisant construire un tout nouvel édifice au 81, rue Notre-Dame Sud. Les coûts d'acquisition du terrain et de la construction du bâtiment nécessitent des déboursés supérieurs à 230 000 $. La nouvelle Caisse ouvre ses portes en 1960, dans le cadre des fêtes soulignant les 50 ans de l'institution.

Cet édifice est ensuite rénové et agrandi en 1971, notamment grâce à l'achat de terrains le long de la rue St-Charles.

Enfin en 1987, les dirigeants songent à l'agrandissement ou au réaménagement des locaux de la Caisse, en raison du développement du service des prêts, surtout du secteur commercial qui a connu un essor hors de l'ordinaire, et du fait que la Caisse fera la vente d'assurances générales. Pour concrétiser son projet, la Caisse procède donc à la location du local voisin, ayant déjà abrité le magasin Continental. Les travaux sont finalement exécutés en 1992. Et comme le dit le président de l'époque, M. Michel Labbé : « [...] notre Caisse est maintenant fonctionnelle, accueillante et adaptée aux exigences d'aujourd'hui. Le défi était de taille, car nous devions combiner deux immeubles voisins pour en faire un seul, tout en respectant l'architecture du centre-ville. »





Caisse St-Maurice

De sa fondation en 1944 jusqu'en 1951, la Caisse St-Maurice de Thetford Mines déménage à trois reprises. Dans les faits, le local de la Caisse suit son secrétaire-gérant. Ainsi, les premiers locaux de l'institution ont été aménagés dans les maisons privées de MM. Wilbrod Brochu, J.-Albert Lemay et Théodore Lemieux, toutes situées sur la rue Johnson.

De 1951 à 1973, la Caisse fait preuve de plus de stabilité; elle est localisée dans la résidence du gérant de l'époque, M. Gaston Morin, au 126, rue Johnson.

L'important projet municipal de relocalisation de toutes les résidences de la paroisse St-Maurice, débuté en 1969 pour se terminer quatre ans plus tard, oblige les dirigeants de la Caisse à trouver un nouvel endroit pour abriter les services. En avril 1973, la Caisse prend racine aux Galeries de Thetford afin de se rapprocher de ses sociétaires alors relocalisés dans le Nouveau St-Maurice qui longe le boulevard Smith (maintenant rebaptisé Frontenac) entre le cégep et la rue St-Alphonse.

Et depuis, la Caisse St-Maurice a subi deux transformations aux Galeries, soit en 1984 et en 1990 alors que les travaux d'agrandissement ont nécessité des déboursés de l'ordre de 250 000 $.





Caisse Notre-Dame

La Caisse Notre-Dame a également déménagé à plusieurs reprises au fil de son histoire.

Avant de s'établir définitivement au 375, rue Labbé, en 1971, elle a occupé six locaux différents au cours de ses quinze premières années d'existence. Le tout premier local se situe au 408, rue Charest, de 1955 à 1957. Par la suite, la Caisse se retrouve sur la rue Caouette, au 145 en 1957, au 150 de 1957 à 1960 et au 191 de 1960 à 1966. Elle déménage au 283, rue Labbé de 1966 à 1969.

C'est à ce moment que la coopérative prend véritablement son envol. Et, sa croissance rapide oblige ses dirigeants à envisager l'occupation de plus vastes locaux. Pendant la construction d'une toute nouvelle bâtisse au 375, Labbé, au coût de 121 972 $, la Caisse s'installe temporairement dans le sous-sol du presbytère de la paroisse Notre-Dame durant plus d'une année.

Par la suite, cet édifice est agrandi à deux reprises, soit en 1979 et en 1991. « Face au défi des années 90 et au décloisonnement, il devenait impératif de procéder à un nouvel agrandissement afin de mieux desservir les membres, et ce, dans un environnement propice et accueillant », peut-on lire dans le dépliant préparé pour célébrer la fin des travaux.

Le directeur général de l'époque, M. Jean-Marie Gagné, précise que l'acquisition ou l'agrandissement des locaux a toujours favorisé une croissance accentuée de l'actif de la Caisse Notre-Dame. Ainsi, l'actif est passé de 600 000 $ en 1966 à 2,8 millions de dollars en 1970 pour se situer à 11 millions





de dollars en 1975. « À cette époque, c'était l'enfer. Ça bougeait et on engageait presque à toutes les semaines. » En 1979, la Caisse double sa superficie et son actif grimpe à 28 millions de dollars avant d'atteindre les 76 millions de dollars en 1990 et quelque 130 millions de dollars lors du regroupement en 1998.

L'avenir

Depuis le 1er novembre 1998, date du regroupement des trois Caisses, le siège social de la nouvelle institution est situé au 375, rue Labbé.

Les Galeries de Thetford logent toujours le Centre de services St-Maurice.

Le Centre de services St-Noël cesse ses opérations le 30 avril 2001. Il était ouvert depuis le 1er novembre 1974.

Quant à la bâtisse de la rue Notre-Dame, au centre-ville, elle appartient toujours à la Caisse Desjardins de Thetford Mines et elle abrite le Centre financier aux entreprises tout en offrant le service de guichets automatiques. Le Centre de services St-Alphonse est fermé depuis septembre 2001, après 93 ans d'existence dans la paroisse. « Le contexte auquel nous faisons face ne nous laisse guère le choix. Il nous faut continuer à nous développer. Cet axe de développement nous dirige vers un projet d'optimisation du réseau et c'est dans ce cadre que notre Caisse a procédé à l'achat d'un



terrain avec l'intention d'y aménager une Caisse dite de plein service », a précisé le président M. Serge Lemay pour justifier la décision de fermeture. « C'est une nécessité. Actuellement, l'espace au siège social de la rue Labbé est utilisé à son maximum. »

Le nouveau siège social sera situé à l'angle du boulevard Frontenac et de la rue Ste-Marthe. Plusieurs analyses et discussions démontrent le bien-fondé de regrouper l'ensemble des ressources humaines dans un seul et même édifice qui pourra aussi accueillir le personnel de plusieurs filiales du Mouvement Desjardins. Pour le directeur général, M. Claude Gagnon, « ce regroupement va constituer un important gain sur le plan organisationnel, notamment pour la qualité des services à la clientèle ».

PROPRIETE
A VENDRE

La Caisse Populaire de Thetford Mines, offre en vente la propriété occupée par son bureau actuel.

Pour renseignements additionnels, vous voudrez bien communiquer avec le gérant:

Monsieur Daniel Roy,
216 rue Notre-Dame sud,
Thetford Mines
Tél.: 5-9164.

Un autre déménagement

En 1959, les dirigeants de la Caisse décident de construire un nouvel édifice pour mieux desservir les sociétaires, au 81, rue Notre-Dame. Ils procèdent alors à la vente de la propriété située au 220, rue Notre-Dame, en faisant publier une annonce à cet effet dans les journaux.



Tournoi des Caisses pop

En regardant cette photo, il est inutile d'insister pour affirmer que le Tournoi des Caisses pop a été une activité fort populaire à Thetford Mines alors que l'événement se déroulait sur le terrain de la Loge des Élans avant de déménager dans le secteur du Stade des Caisses pop.

« Ce qui caractérise surtout la société coopérative et la différencie de toute autre association fondée dans une pensée de pure spéculation ou de bénéfices directs, c'est la parfaite égalité des sociétaires quant à leur droit individuel de régler sa marche et de poser sur ses décisions. [...] Cette différence constitue une force, une sauvegarde presque irrésistible contre toute tentative d'accaparement de la part d'une ou de plusieurs individualités à leur avantage personnel, et au détriment des concurrents plus faibles. » [6]

[6] Projet de loi concernant les syndicats coopératifs, exposé des motifs, 1905-1906

La distinction coopérative

La coopérative d'épargne et de crédit se distingue des autres institutions bancaires, notamment par le fait que ses membres ont le pouvoir décisionnel sur la façon de partager les excédents des revenus sur les dépenses.

Il suffit que le membre participe à l'assemblée générale annuelle de sa coopérative et que la majorité décide de la distribution des surplus. Habituellement, ce partage se fait sous la forme de ristournes aux membres et aussi de ristournes collectives par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu qui effectue des dons et commandites dans la communauté.

Cette façon de procéder rencontre parfaitement bien l'idéal de justice sociale et de solidarité qui animait M. Alphonse Desjardins lors de la fondation de la toute première Caisse populaire à Lévis, en 1900.

Tout comme il y a maintenant 100 ans, la Caisse Desjardins de Thetford Mines vise non seulement à favoriser l'accès au crédit à toutes les classes de la société et à lutter contre la pauvreté, mais elle se présente comme une institution financière qui appartient à ses membres.



Ainsi, au fil des ans, les Caisses sont devenues des partenaires indispensables pour l'ensemble des organismes qui profitent de leur support financier et humain. D'importants montants sont versés annuellement dans le développement économique, la culture, l'éducation, la pastorale, la santé, les sports... Les Caisses sont omniprésentes dans leur milieu respectif.

Plusieurs organismes auraient de la difficulté à réaliser leurs projets ou à vivre sans l'aide de la coopérative d'épargne et de crédit. D'ailleurs, pour les membres, cette implication est essentielle à l'évolution du milieu, car c'est l'ensemble de la communauté qui profite des engagements financiers de la Caisse.

À cet effet, le dernier bilan de la Caisse Desjardins de Thetford Mines est fort éloquent avec ses 725 000 $ remis en dons et commandites, sans oublier ses 10 millions de dollars versés en ristournes au cours des dernières années.

Au seul chapitre des dons et commandites, l'implication des trois Caisses regroupées dépasse largement les 10 millions de dollars depuis des décennies. Au tout début, les montants sont modestes comme le démontre le don de 50 $ versé en 1950 à la corporation municipale pour faciliter la pose d'appareils-radio sur les camions à incendie.





Mais depuis, l'aide financière de la Caisse a considérablement augmenté. En voici quelques exemples :

- 20 500 $ pour l'achat de la resurfaceuse à l'aréna de Thetford Mines en 1975;
- 102 500 $ en 1979 dans le projet d'érection de cinq sections de l'Autostade de Montréal, endroit connu sous le vocable de Stade des Caisses pop;
- 15 000 $ en 1984 pour favoriser l'agrandissement du Comptoir familial;
- plus de 15 000 $ en 1988 à la Fondation du Collège de la région;
- près de 10 000 $ en 1989 pour la construction du Carrefour-Jeunesse;
- 17 000 $ en 1990 pour la réalisation d'importants travaux au Centre Marie-Agnès-Desrosiers et près de 60 000 $ à la Fondation du Centre hospitalier;
- 10 000 $ en 1992 dans le cadre de la célébration du centenaire de la Ville de Thetford Mines;
- 15 000 $ en 1996 pour la construction du Musée minéralogique et minier dont la salle polyvalente porte le nom de Salle Desjardins;
- en 2006, 100 000 $ pour la réfection du toit de l'église St-Alphonse, 20 000 $ en soutien à la Fondation Carrier-Fecteau et 10 000 $ à la Fondation Bernard-Bolduc;
- en 2007, 25 000 $ pour soutenir la Fondation de la corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches, 10 000 $ pour le centenaire de l'église St-Alphonse et un autre 10 000 $ à la Fondation de l'Hôpital de la région de Thetford...



Resurfaceuse

En défrayant le coût (20 500 $) d'une resurfaceuse pour l'aréna de Thetford Mines, la Caisse populaire de Thetford Mines confirmait l'importance de son implication sociale dans le milieu.





À ces montants qui démontrent l'importance de l'intervention financière des Caisses dans le milieu, il faut ajouter toutes les sommes affectées aux commandites dont la plus spectaculaire est sans contredit l'implication monétaire et humaine dans un tournoi de balle molle qui est devenu à l'époque le tournoi le plus important de la province, connu à l'origine sous le nom de Tournoi des Caisses pop et qui, par la suite, a porté le vocable de Fêtes de L'Amiante. Incidemment, le comité organisateur de cette activité a toujours été présidé par un directeur général d'une Caisse populaire. Et selon Jean-Marie Gagné, « ce tournoi a donné à la Caisse Notre-Dame une très bonne visibilité et l'a énormément aidée dans son développement ».

En outre, il ne faudrait pas oublier le fait que la Caisse vient de mettre sur pied un programme de bourses d'études visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser l'excellence. Depuis, 109 étudiants se sont partagés 85 000 $. Son implication auprès des jeunes se retrouve aussi par le biais de la Caisse scolaire dans les écoles primaires du territoire et de la Caisse étudiante à l'école secondaire de Thetford Mines. Et pour le directeur général de l'institution, M. Claude Gagnon, cette implication rejoint parfaitement bien la philosophie défendue par le commandeur Desjardins puisqu'elle se veut une activité d'éducation et de sensibilisation afin de créer, auprès de cette clientèle, une habitude à l'épargne.

À cette énumération impressionnante, mais incomplète, il faut ajouter les nombreuses heures de bénévolat des dirigeants et des gestionnaires des Caisses qui n'hésitent jamais à mettre leurs compétences au service de la communauté. La liste de leurs participations est beaucoup trop longue, mais il y a tout de même lieu d'en citer quelques exemples : à la Fondation du Centre



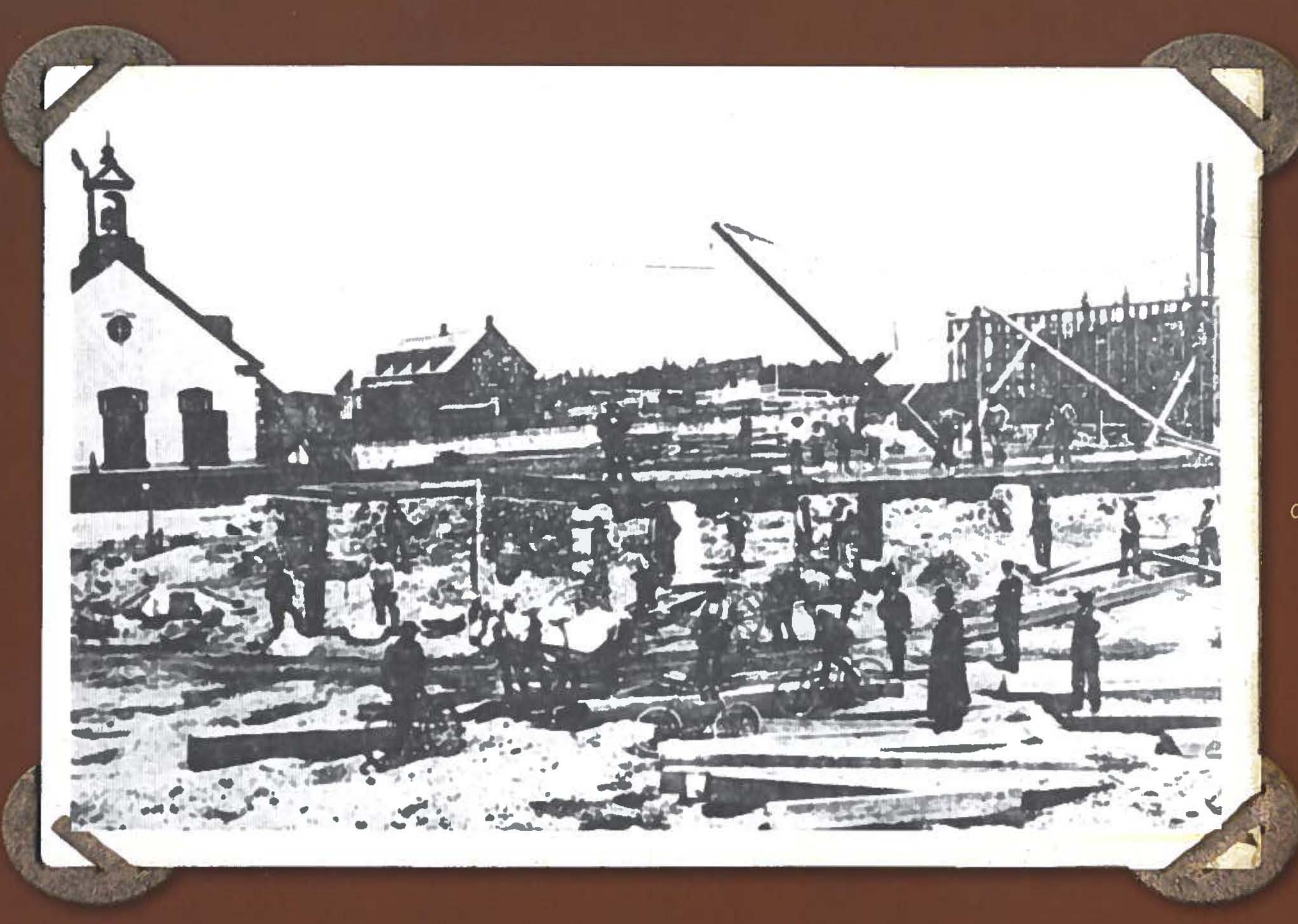
hospitalier de la région, au Téléthon de la Paralysie cérébrale, aux Fêtes de L'Amiante, aux Finales provinciales des Jeux du Québec en 1980 et en 2003, au Comité de diversification économique de la région de Thetford...



Stade des Caisses pop

Le Stade des Caisses pop, à Thetford Mines, est un autre exemple éloquent de l'implication du Mouvement Desjardins dans la communauté alors que les trois Caisses de la Ville ont déboursé 102 500 $ sur un budget de 544 600 $ pour faciliter la concrétisation du projet d'installation de cinq sections de l'Autostade de Montréal.





Construction de l'église en 1897

A la fin du XIXe siècle, la prospérité est croissante à Thetford Mines. L'érection d'une église s'impose. Mais, ce temple sera détruit par les flammes en 1906. Une autre église sera reconstruite.

« Sans l'épargne, tous les efforts sur le terrain économique seraient à peu près nuls. [...] C'est le travail qui crée les richesses, mais c'est l'épargne qui les accumule et les perpétue. [...] sans (l'épargne) jamais les capitaux n'auraient existé – et sans les capitaux, rien n'aurait été accompli. » [7]

[7] Discours aux Franco-Américains, Lowell (Mass.), 8 juillet 1911

Le développement économique

La distinction coopérative se remarque également dans la région par l'implication majeure des Caisses Desjardins pour accentuer le développement économique.

Ainsi, depuis 2007, les dirigeants des six Caisses Desjardins de L'Amiante se sont engagés à verser une somme de 700 000 $, dont 250 000 $ proviennent de Thetford Mines, sur une période de trois ans, dans le Fonds d'aide au développement économique régional. Issu d'un forum économique, ce nouveau fonds vise à assurer le développement de l'industrie et l'entrepreneurship dans le milieu, tout en favorisant la création d'emplois durables dans le domaine technique et professionnel.

L'argent prévu dans ce nouveau fonds est réparti en trois volets : 300 000 $ pour la relève entrepreneuriale, 250 000 $ en oléochimie industrielle et 150 000 $ en tourisme.

Le programme de la relève entrepreneuriale, géré par la Société de développement économique de la région de Thetford, a déjà donné des résultats encourageants.



Les Caisses s'impliquent dans le domaine de l'oléochimie industrielle parce que ce secteur représente un segment de marché en expansion. Le Fonds régional veut encourager l'émergence de nouveaux projets par des études de faisabilité, de la promotion, de la prospection d'entreprises et de la recherche de clients, profitant déjà d'une expertise en la matière grâce à la présence à Thetford Mines d'Oleotek, un Centre collégial de transfert en technologie en oléochimie, affilié au Cégep de Thetford.

Avec le volet touristique, le programme vise à encourager les initiatives permettant d'augmenter le nombre de visiteurs désireux de découvrir la beauté de la région ou de participer aux diverses manifestations.

De plus, souhaitant diversifier leurs implications, les Caisses Desjardins de L'Amiante ont choisi de mettre en place un tout nouveau programme favorisant le retour d'anciens résidants de la région ainsi que l'arrivée de nouveaux citoyens. Ce nouveau programme d'accueil vise à attirer prioritairement les jeunes familles.

Effectif depuis l'automne 2008, quatre objectifs en soutiennent la mise en place : attirer et conserver la main-d'œuvre en région, contrer le décrochage scolaire, encourager l'obtention d'un diplôme et faciliter l'accession à la propriété.





Ainsi, à certaines conditions, tout nouvel employé dans la région pourra bénéficier
- de remboursements mensuels, jusqu'à un maximum de 600 $, à titre de frais de logement;
- de bourses entre 250 $ et 500 $ pour celui qui détient un diplôme d'études professionnelles, de techniques collégiales ou d'études universitaires;
- d'une remise en argent pouvant atteindre 5000 $ pour favoriser l'accession à une propriété neuve.

L'aide aux entreprises manufacturières en démarrage, en modernisation ou en restructuration n'est pas une nouveauté des années 2000 pour les Caisses Desjardins de la région. Dès 1986, la Corporation Desjardins de développement de la région de L'Amiante a comme objectif de promouvoir, favoriser et stimuler la conservation et la création d'emplois.

Les Caisses ont souscrit plus de 500 000 $ dans cette corporation qui a comme premier président, le directeur général de la Caisse de Thetford Mines, M. Jacques Lessard. La participation de la Caisse fusionnéé de Thetford Mines au sein de la Corporation dépasse les 80 %.

Depuis sa fondation, la Corporation s'est impliquée dans au-delà de 75 dossiers et le total des prêts consentis à des PME dépasse les 2 millions de dollars. L'organisme a également investi sous forme de capital-actions à une occasion, tout en convertissant dans un autre dossier, son prêt en capital-actions.



Grâce à la Corporation Desjardins de développement de la région de L'Amiante, près de 1000 emplois ont ainsi été créés ou préservés. Et parmi les nombreuses entreprises qui ont bénéficié de l'intervention de la Corporation, il y a Industries Canatal inc., Convoyeur Continental et Usinage ltée, Métal Coleraine (1984) inc., Préfab Gosselin ltée, Les Sables Olimag inc. ainsi que la Boulangerie St-Méthode.

La gestion de la Corporation est maintenant sous la responsabilité du Centre financier aux entreprises.

En dressant le bilan de la distinction coopérative, le directeur général de la Caisse Desjardins de Thetford Mines, M. Claude Gagnon, soutient que « c'est grâce à cela qu'à travers le temps et les développements réalisés, la mission de Desjardins et celle de notre Caisse est toujours demeurée la même : contribuer aux mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, tout en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective ».





Les Sables Olimag

Considérée comme le plus gros fabricant d'abrasifs non nocifs pour nettoyage par jet de l'Est du Canada, la compagnie Les Sables Olimag inc., de Thetford Mines, a déjà bénéficié de l'aide de la Caisse Desjardins de Thetford Mines par le biais de la Corporation Desjardins de développement de la région de L'Amiante.





Centre financier aux entreprises

Le Centre financier aux entreprises (CFE) loge dans les anciens locaux de la Caisse populaire de Thetford Mines, au 81, rue Notre-Dame. Le CFE a débuté ses activités au mois d'août 2000 et regroupe l'expertise en matière agricole, commerciale et institutionnelle de cinq des six Caisses de la région, soit Broughton, Carrefour minier, Hauts-Reliefs, Lac-Aylmer et Thetford Mines.

« On reste convaincu [...] que ce superbe mouvement (coopératif) possède en lui-même une irrésistible force conquérante, qu'il ne manquera pas d'être un grand facteur de l'évolution qui s'accomplit dans le monde économique et dont la tendance frappante est d'assurer aux masses populaires plus de connaissances économiques et plus d'aisance » [8]

[8] Statistiques concernant les Sociétés de crédit, 1er janvier 1908

L'avenir

Le Mouvement Desjardins est une œuvre à caractère économique et social que les successeurs du fondateur poursuivent en s'acquittant de leurs responsabilités afin d'accroître la qualité de vie des membres.

C'est dans cette vision que le directeur général de la Caisse Desjardins de Thetford Mines, M. Claude Gagnon, voit l'avenir de l'institution, la plus importante dans la région.

Tout en se disant conscient du fait que la Caisse va inévitablement vivre des années de vaches maigres, selon les cycles réguliers de l'économie, M. Gagnon voit venir avec crainte un phénomène social qu'il appelle « l'appauvrissement collectif régional » et qui risque d'affecter cruellement la région. Il explique ce phénomène par le fait que les héritiers des baby-boomers vivent majoritairement à l'extérieur de la région et que, de ce fait, les produits des successions seront éventuellement exportés ailleurs qu'à Thetford Mines.





Grand défi

Pour M. Gagnon, c'est un grand défi à surmonter. « Il faut absolument compenser cet effet et la meilleure façon consiste à créer des emplois industriels pour les jeunes qui vont ainsi générer une nouvelle économie. »

Celui qui fut président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec et ancien directeur général de la Caisse St-Maurice, M. Michel Rouleau, est entièrement d'accord avec M. Gagnon. « La génération des baby-boomers léguera un héritage important d'ici 20 ans, d'où l'importance d'avoir les jeunes comme membres, aujourd'hui. »

M. Rouleau souligne également la présence de plus en plus importante des communautés culturelles. « Il nous faut être capables de les accueillir, de les intégrer à notre communauté et bien sûr, comme membres chez Desjardins. »

C'est d'ailleurs pour contrer l'exode des jeunes et pour faciliter l'intégration des communautés culturelles que la Caisse Desjardins de Thetford Mines joue un rôle important tant sur le plan social que communautaire, depuis plusieurs années, avec ses partenaires de la région.

« Nous devons obligatoirement investir dans le développement économique, d'où le versement d'une bonne part de nos trop-perçus dans des activités visant à stimuler l'essor économique de la région. Les dirigeants de la Caisse doivent et devront toujours être conscients de ce rôle », déclare



M. Gagnon qui occupe également le poste de président du Comité de diversification économique de la région de Thetford.

D'ailleurs, les dirigeants du Mouvement Desjardins de la région de Thetford sont déjà très actifs sur le plan des initiatives devant favoriser l'essor économique du milieu. À cet effet, qu'il suffise de mentionner les noms de plusieurs corporations ou organismes créés par Desjardins, dont la vocation vise le mieux-être de la collectivité régionale : le Centre financier aux entreprises, le Fonds d'aide au développement économique régional en place depuis 2007, la Corporation Desjardins de développement créée en 1986, le Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que le programme régional d'attribution de bourses d'études... (Voir le chapitre intitulé *La distinction coopérative*).

Nouvelle phase de regroupements

Par ailleurs, M. Gagnon soutient que l'avenir du Mouvement Desjardins dans la région passe également par la poursuite des discussions relatives à une deuxième phase de regroupements des Caisses populaires. « Il faut générer un réseau plus fort sur le plan économique dans la région. Il faut être plus actif dans notre vision du développement économique. »

Il prend pour exemple la réussite du Centre financier aux entreprises qui regroupe en une seule entité l'expertise de cinq des six Caisses de la région en matière agricole, commerciale et institutionnelle.





« Le succès du CFE démontre sans aucun doute l'utilité et l'efficacité de se regrouper, car toutes les Caisses de la région en retirent des bénéfices. Pour moi, le Centre représente une phase vers la constitution d'une Caisse plus régionale. »

Directeur général de la Caisse Notre-Dame durant 30 ans, M. Jean-Marie Gagné est convaincu que d'ici cinq à huit ans, il n'y aura qu'une seule Caisse dans la région. Pourtant, il avoue qu'il n'a jamais été un grand fervent des regroupements, tant au niveau municipal, scolaire ou institutionnel. Précisant qu'il n'a pas vécu le regroupement des trois Caisses de Thetford Mines, ayant pris sa retraite deux ans auparavant, M. Gagné soutient néanmoins que Desjardins a pris la bonne décision. « Il fallait compétitionner avec les autres institutions financières. »

À cet effet, M. Gagnon ne doute nullement que les Caisses vont demeurer la principale institution financière de la région. Mais selon lui, « elles devront être davantage agressives parce que la compétition demeure très vive ».

Il affirme qu'à Thetford Mines, il y a trois fois plus de compétition entre les différentes institutions financières qu'à Rimouski ou Montmagny et deux fois plus que dans une région comme Saint-Georges.

M. Gagnon explique cette situation par le fait que Thetford Mines a la réputation d'être une ville riche. Il précise qu'en 1989, selon Statistique Canada, Thetford Mines comptait le plus de millionnaires per capita au Canada grâce, en grande partie, à la présence des compagnies minières d'amiante.

En outre, à la fin des années 1980, la moyenne de l'épargne à Thetford Mines était supérieure de 1000 $ à l'ensemble du Québec. Toutefois, depuis, cet écart a considérablement diminué.

Le directeur général de la Caisse Desjardins de Thetford Mines croit donc à la nécessité d'un regroupement des forces. « Une meilleure concentration de nos effectifs et de nos services va favoriser un développement plus fort et accentuer un plus fort sentiment d'appartenance envers l'institution. »

Le président actuel du conseil d'administration de l'institution, M. Serge Lemay, est entièrement d'accord avec son directeur général : « L'avenir de Desjardins passe par un regroupement régional. C'est une question de logique, de rationalisation. Partout où il y a eu un regroupement, les membres ont été mieux servis et les résultats ont été positifs. C'est pourquoi nous avons été en mesure de verser des ristournes dès la deuxième année du regroupement des trois Caisses de l'ancien territoire de la Ville de Thetford Mines. »

M. Lemay, qui siège sur différents conseils de la Caisse depuis 1974, espère que ce projet se concrétisera d'ici cinq ans. « À la Caisse de Thetford Mines, nous avons développé un concept d'équipe qui accentue notre développement. Cependant, nous refusons de compétitionner les autres Caisses du territoire. Mais, pour maximiser le rendement et l'importance de l'ensemble des Caisses du Mouvement Desjardins dans la région, il faudra un regroupement des effectifs, tout en prenant bien soin d'offrir des points de service sur l'ensemble du territoire. »





M. Michel Rouleau soutient également que Desjardins doit conserver le plus possible une présence dans chacun des milieux. Il précise que la Caisse est la seule institution financière dans plus de 600 villages au Québec. Pour M. Rouleau, il est évident que les regroupements se poursuivront « et nous connaîtrons un nombre de près de 250 Caisses d'ici quelques années. Cependant, l'important n'est pas le nombre, mais davantage la présence dans chacun des milieux et la proximité des services ».

Revivifier le sentiment d'appartenance

Le premier président du conseil d'administration de la nouvelle Caisse regroupée à Thetford Mines, M. Louis Jolicoeur, abonde dans le même sens que M. Claude Gagnon en soutenant que le défi des dirigeants de l'institution sera justement de susciter, de revivifier le sentiment d'appartenance des membres à l'endroit de la Caisse.

Selon lui, le regroupement des trois Caisses à Thetford Mines, en 1998, a été une excellente initiative sur le plan financier, avec une envergure encore plus grande que prévue. « Sans le regroupement des trois Caisses, nous ne serions pas devenus un intervenant majeur. Nous n'aurions pas eu un impact aussi retentissant. »

Pour M. Jolicoeur, il ne fait aucun doute que la Caisse Desjardins de Thetford Mines est un joueur capital dans la vie du milieu et que son développement est donc primordial. Il se dit conscient du fait que le bilan social des Caisses du territoire est majeur. « Leurs implications et leurs engagements



dans le milieu sont un fait indéniable qui permet aux Caisses de se distinguer nettement des autres institutions financières. Grâce à la confiance des gens ordinaires de la région, les Caisses sont en mesure d'engranger des profits qui sont réinvestis dans le milieu. Nous avons aidé beaucoup d'organismes. C'est un juste retour des choses. La Caisse est l'organisme qui contribue le plus au milieu. C'est une institution plus que respectable, une véritable force de frappe. »

Et, c'est à partir de cet élément de force que M. Louis Jolicoeur espère un regain du sentiment d'appartenance envers la coopérative d'épargne et de crédit de la Ville de Thetford Mines.

L'ex-directeur général de la Caisse Notre-Dame, M. Jean-Marie Gagné, parle aussi de l'importance de conserver chez les membres un sentiment d'appartenance envers la coopérative. « On ne devrait pas se gêner de se vanter de nos bons gestes. On devrait publiciser davantage notre différence quant à notre implication majeure dans le milieu, que ce soit par le biais des ristournes individuelles aux membres et des ristournes communautaires. » Car pour lui, il est primordial que Desjardins garde son identité coopérative, demeure la propriété de ses membres et continue à exercer son pouvoir de décider des actes de sa coopérative financière.

Pour l'ex-président de la Caisse de Thetford Mines, de 1978 à 1989, M. André De Blois, le mouvement de regroupement est irréversible. « Nous étions prêts à nous regrouper avec les deux autres Caisses de Thetford Mines en 1988, lors du départ de notre directeur général, M. Jacques Lessard. C'est la Fédération qui a bloqué le projet. » Le regroupement effectué dix ans plus tard ne l'a donc pas surpris. « Ça devait arriver. C'est le déroulement logique des actions entreprises depuis les



années 1970. Nous avons toujours favorisé l'intercoopération pour mieux répondre aux besoins de nos membres. Je me réjouis que ce regroupement se soit fait sans heurts. » M. De Blois souhaite d'autres regroupements de Caisses dans la région, mais à la condition que les membres puissent continuer à bénéficier des services de proximité dans leur localité respective.

M. Serge Lemay croit aussi à l'importance de mieux développer le potentiel du Mouvement Desjardins dans la région. Surtout, selon lui, que Desjardins est la seule institution bancaire qui s'implique véritablement dans le milieu, que ce soit auprès des groupes communautaires, d'œuvres humanitaires, de projets économiques sans oublier l'engagement du personnel au sein de nombreux organismes, les prêts et les dons de matériels.

Membre du conseil d'administration de la Caisse St-Maurice durant 22 ans, Mme Marguerite Jolicoeur se réjouit de la place importante qu'occupe la Caisse dans le milieu. « C'est merveilleux! C'est incroyable d'être capable de favoriser un tel climat d'entraide grâce à la Caisse qui s'implique dans tous les secteurs d'activités. » D'ailleurs, selon elle, la contribution de la Caisse à la vie du milieu est tellement essentielle que certains organismes auraient de la difficulté à survivre sans son apport financier.

Également membre du conseil d'administration de la Caisse St-Maurice durant une vingtaine d'années, dont sept à titre de président, M. Jean-Marie Baril souligne la belle complicité entre les dirigeants des trois Caisses de Thetford Mines. Belle complicité qui, selon lui, est à l'origine du regroupement de 1998. Regroupement qui, dit-il, était une nécessité en vue d'assurer un meilleur avenir à l'institution.





Un secteur d'avenir

Par la présence d'Oleotek, un Centre collégial de transfert en technologie en oléochimie affilié au Cégep de Thetford, la région profite déjà d'une expertise en la matière. Par le biais du Fonds d'aide au développement économique régional, la Caisse Desjardins de Thetford Mines s'implique dans le domaine de l'oléochimie industrielle parce que ce secteur représente un segment de marché en expansion.



L'hôpital à Thetford Mines

Depuis nombre d'années, l'hôpital du Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford peut compter sur la générosité proverbiale de la Caisse Desjardins de Thetford Mines.

« Dans le monde économique tel qu'il
fonctionne aujourd'hui, ayant la
concurrence égoïste pour base,
c'est la lutte sans merci,
l'étranglement du concurrent,
et malheur à l'isolé, comme autrefois,
dans les vieilles sociétés païennes,
livrées aux assauts de la force brutale,
on disait : « malheur aux vaincus ».
Paraphrasant la même pensée,
on peut dire aujourd'hui :
« malheur aux isolés ». [9]

[9] Mémoire sur l'organisation de l'agriculture, vers 1910-1912

La mission sociale de la Caisse Desjardins de Thetford Mines ne s'est jamais démentie au fil de ses 100 ans d'existence, et ce, dans les domaines économique, culturel, pastoral, communautaire, social, sportif, humanitaire et éducatif.

Mais, le secteur de la santé est sans doute celui qui aura le plus bénéficié de la générosité proverbiale de la coopérative d'épargne et de crédit de Thetford Mines.

Le président de la Fondation de l'Hôpital de la région de Thetford, M. Henri Therrien, le reconnaît volontiers.

En effet, ne serait-ce qu'au cours des 20 dernières années, c'est par centaines de milliers de dollars que se comptent les dons et engagements de la Caisse dans le monde de la santé. Évidemment, la Fondation de l'Hôpital a obtenu une large part de ces contributions, notamment à l'occasion des campagnes de financement de 1986, 1990 et 2001, mais aussi subséquemment.

C'est ainsi que la Caisse a participé activement à la modernisation des équipements de l'hôpital. Selon M. Therrien, « c'est grâce à sa générosité que la population de la



région peut désormais bénéficier des soins dispensés en médecine nucléaire et en tomodensitométrie (TACO) ». M. Therrien précise que plusieurs autres départements ont également acquis de nouveaux équipements auxquels la Caisse a contribué.

Plus récemment, c'est le tout nouveau Centre d'hébergement St-Alexandre, érigé aux abords de l'hopital, qui a profité du soutien financier de la Caisse. Ce centre d'hébergement et de soins de longue durée profitera à de nombreux bénéficiaires et à leur famille pour des années à venir.

M. Therrien rappelle aussi que dans le but de permettre à la population de la région de Thetford de bénéficier de meilleurs diagnostics, la Caisse Desjardins de Thetford Mines a également supporté le projet d'acquisition d'équipements d'imagerie par résonance magnétique de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Ainsi, une journée par semaine est consacrée exclusivement à la clientèle provenant de la région.

La Caisse appuie financièrement plusieurs autres causes reliées au domaine de la santé, comme la Fondation Bernard-Bolduc qui supporte le centre d'hémodialyse, l'organisme Enfant-Santé qui vise l'acquisition d'équipements pédiatriques à l'hôpital, la Fondation de la Résidence Denis-Marcotte, etc.

Comme le dit si bien M. Therrien, « c'est non seulement ses membres, mais l'ensemble de la population de toute la région qui profite de la générosité de la Caisse Desjardins de Thetford Mines dans le secteur de la santé ».

Une présence édifiante

Pour le maire de la Ville de Thetford Mines, M. Luc Berthold, la présence depuis 100 ans de la Caisse Desjardins est édifiante. « La philosophie du fondateur de Desjardins était de contribuer au mieux-être des individus et des collectivités. À Thetford Mines, nous pouvons dire sans nous tromper : mission accomplie. »

Le maire Berthold affirme qu'il est difficile d'imaginer les 100 dernières années à Thetford Mines sans la Caisse. À cet effet, il souligne l'importante implication financière de l'institution dans plusieurs domaines, notamment pour l'aménagement du Stade des Caisses Pop, la commandite des Fêtes de l'Amiante, lors des campagnes de financement de la Fondation de l'Hôpital, les tournois sportifs ou même les fêtes de quartiers. « La Caisse est toujours là. »

Au-delà de l'appui financier, M. Berthold soutient que Desjardins, c'est aussi des gens impliqués dans la communauté. « Dans presque tous les comités et organisations, nous avons la chance de compter sur un représentant de la Caisse. C'est même au directeur général de la Caisse de Thetford Mines, M. Claude Gagnon, que nous avons confié la présidence des Jeux du Québec de l'été 2003, dont la réussite a suscité la fierté de toute la population. »

« Au nom des membres du Conseil de la Ville de Thetford Mines, 100 fois merci pour 100 ans de présence au cœur de notre histoire, de nos vies », a déclaré le maire Luc Berthold.



Un soutien irréfragable

Le mandat était clair : trouver 750 000 $ pour remplacer le toit en tôle canadienne de l'église centenaire St-Alphonse, à Thetford Mines, la plus grande église du diocèse de Québec avec ses 2200 places, plus grande encore que la Basilique de Québec.

Et, cela dans un contexte où l'on devra fermer certaines des églises existantes.

Selon le président de la Campagne de financement pour la toiture de l'église St-Alphonse, M. Raymond Setlakwe, le doute d'une réussite était considérable. « Toutefois, nous avons sous-estimé la force du tissu social de la communauté, à partir de tous les paroissiens de la ville, des bénévoles, jusqu'aux intervenants du milieu des affaires. »

Et pour M. Setlakwe, un groupe mérite une attention particulière, soit le Mouvement Desjardins. « Discrètement, sans tambour, M. Claude Gagnon et son équipe ont manifesté, dès le début de la campagne, un soutien irréfragable comme ils le font toujours lorsque les enjeux locaux méritent leur appui. »

La contribution de 100 000 $ de la Caisse fut importante. « Plus importante encore fut son influence morale qui a servi d'exemple à d'autres qui se sont rendu compte de la nécessité de maintenir en bonne condition un des joyaux de notre héritage culturel et historique. »



« Sans la Caisse Desjardins de Thetford Mines, la paroisse n'aurait jamais atteint son objectif », a déclaré M. Raymond Setlakwe.

Un précieux collaborateur

La Troupe de théâtre Les Cabotins a fêté ses 40 ans, en 2008. Ce n'est pas peu dire, car rares sont les troupes de théâtre amateur qui survivent aux exigences financières aussi longtemps.

Selon la présidente de la troupe, Mme Cynthia Gagnon-Ouellet, si les Cabotins y sont parvenus avec autant de succès, c'est bien entendu grâce aux fidèles spectateurs, mais aussi grâce à de précieux collaborateurs. « Et d'aussi loin que je me souvienne, la Caisse Desjardins de Thetford Mines a fièrement et significativement soutenu notre troupe. »

À cet effet, Mme Gagnon-Ouellet précise le fait que la coopérative d'épargne et de crédit est une fidèle commanditaire. De plus, les dirigeants de la Caisse n'ont pas hésité à soutenir la troupe lorsque les Cabotins ont participé à des festivals internationaux (Belgique, France, Maroc) où ils ont remporté d'importants prix. L'institution aide aussi la troupe dans l'achat d'équipements. Sans oublier le fait que la Caisse s'est déjà engagée à contribuer par un montant substantiel à la réalisation d'un projet capital pour les Cabotins, soit l'aménagement d'un futur studio-théâtre.

En somme, Mme Gagnon-Ouellet affirme que « sans la contribution de la Caisse Desjardins de Thetford Mines, la Troupe de théâtre Les Cabotins ne serait pas la même ».



Un apport significatif

L'apport que le Mouvement Desjardins a pour les équipes sportives est significatif.

« Pour une équipe comme l'Isothermic, le soutien financier de Desjardins est essentiel », lance le président de l'équipe de hockey senior de Thetford Mines, M. Jean-Pierre Lessard. D'ailleurs, depuis les débuts de la concession en 1996, la contribution de la Caisse ne s'est jamais démentie.

« Bien que l'argent soit un facteur important de l'implication de Desjardins, la participation des dirigeants dans les projets sportifs se veut tout aussi extraordinaire ».

M. Lessard souligne que les dirigeants locaux de Desjardins ont su, au fil des années, transmettre des valeurs à leurs successeurs, valeurs qui font en sorte qu'aujourd'hui plusieurs projets à caractère sportif ont pu voir le jour à Thetford Mines.

Pour le président de l'Isothermic, la contribution de Desjardins mérite d'être soulignée et c'est pourquoi la direction de l'équipe de hockey senior tient à rendre hommage aux dirigeants du Mouvement Desjardins et les remercie de l'appui reçu dans la poursuite de ses activités.



Contribuer au mieux-être

Voilà cinq témoignages provenant de représentants de cinq organismes dont les vocations sont nettement différentes, mais qui sont unanimes concernant l'importance de l'enracinement de la Caisse Desjardins de Thetford Mines dans son milieu.

La difficulté n'a pas été de trouver cinq témoignages, mais de se limiter à si peu d'organisations pour démontrer hors de tout doute que la mission particulière et la distinction coopérative du Mouvement Desjardins, de contribuer au mieux-être économique et social de la communauté locale, se vivent au quotidien dans la Ville de Thetford Mines, depuis maintenant 100 ans.






Desjardins
Caisse de Thetford Mines